

Le 2 décembre 2025,
S. Richet, le Directeur



Projet de service 2025-2030



Ardennes Santé Travail

Sommaire

1 ELEMENT DE CONTEXTE	2
2 LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE DEPARTEMENT DES ARDENNES	3
2.1 les accidents du travail	4
2.2 les maladies professionnelles	6
3 LES DYNAMIQUES DE PREVENTION DES ACTEURS.....	8
3.1 les organisations professionnelles et syndicales de salariés et d'employeurs	8
3.2 la DREETS Grand Est	9
4 LE PANORAMA DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL DU GRAND EST	10
5 LES ADHERENTS D'ARDENNES SANTE TRAVAIL	11
5.1 Les adhérents	11
5.2 Les effectifs salariés des adhérents.....	12
5.3 l'activité du suivi individuel des salariés.....	15
5.4 les actions en milieu de travail	16
6 LE PROJET DE SERVICE 2025-2029.....	18
6.1 Les principes directeurs du nouveau projet de service.....	18
6.2 Un projet centré sur les besoins de prévention	18
6.3 Une démarche prospective, stratégique et participative	19
6.4 Une prise en compte de l'organisation interne.....	19
6.5 La méthodologie et les étapes d'élaboration du nouveau projet de service	20
6.5.1 Le pilotage par la CMT et le travail en groupe	20
6.5.2 La méthode d'élaboration	21
7 LES PLANS D'ACTION.....	24

1 ELEMENT DE CONTEXTE

Véritablement créé par la Loi de 1946, la notion de médecine du travail a fortement évolué ces 30 dernières années.

Les réformes de 2002 et 2004 ont ainsi contribué à faire entrer une véritable culture de la promotion de la santé en milieu du travail.

La Loi du 20 juillet 2011 et ses décrets d'application de 2012 ont également procédé à une réforme globale des services de santé au travail en instituant notamment la notion d'équipes pluridisciplinaires. Ce sont ces textes qui définiront pour la première fois les missions des services (cf. art L 4622.2 du code du travail).

Plus récemment, la Loi du 2 août 2021 a, à nouveau, profondément modifié et renforcé le système de prévention des risques professionnels en transposant un accord national interprofessionnel.

Nos missions sont redéfinies et le Code du travail prévoit maintenant que les Services de Prévention et Santé au Travail (SPSTI – nouvelle appellation...) :

« 1° Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;

1° bis Apportent leur aide à l'entreprise, de manière pluridisciplinaire, pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels ;

2° Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail, en tenant compte le cas échéant de l'impact du télétravail sur la santé et l'organisation du travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'[article L. 4161-1](#) et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;

2° bis Accompagnent l'employeur, les travailleurs et leurs représentants dans l'analyse de l'impact sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs de changements organisationnels importants dans l'entreprise ;

3° Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et de leur âge ;

4° Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ;

5° Participant à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dont des campagnes de vaccination et de dépistage, des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive et des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail, dans le cadre de la stratégie nationale de santé prévue à l'[article L. 1411-1-1 du code de la santé publique](#). »

La notion de contrat pluriannuel d'objectif et moyens, signé avec l'Etat et les organismes de sécurité sociale et l'obligation d'élaborer en interne des projets de services pluriannuels a été maintenue.

Le projet de service définit, selon les termes de l'article L4622-14 du code du travail, les priorités d'actions du service.

Il revient à la Commission Médico Technique du service de l'élaborer pour le présenter ensuite au vote du Conseil d'Administration. L'avis de la Commission de contrôle est également sollicité.

C'est bien dans ce contexte qu'Ardennes Santé travail a adopté en 2025 pour une durée de 5 ans son troisième projet de service. Il fait suite au précédent projet de service (2019-2023 prolongé de deux ans suite au COVID) et dont les fiches bilans sont jointes en annexe.

Ce nouveau projet de service vise au total 3 axes de travail :

- Accentuer notre travail en matière de prévention primaire,
- Optimiser le suivi individuel de l'état de santé des salariés de nos adhérents
- Prévenir le risque de désinsertion professionnelle

Ce sont au total 8 fiches actions qui ont été écrites.

Il reviendra par la suite, comme pour les deux précédents PDS d'en faire le bilan et d'en tirer les enseignements.

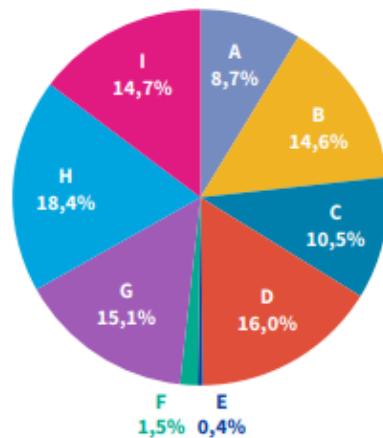
2 LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE DEPARTEMENT DES ARDENNES

Le programme d'actions en santé travail doit pouvoir s'appuyer sur une bonne connaissance de la réalité locale en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

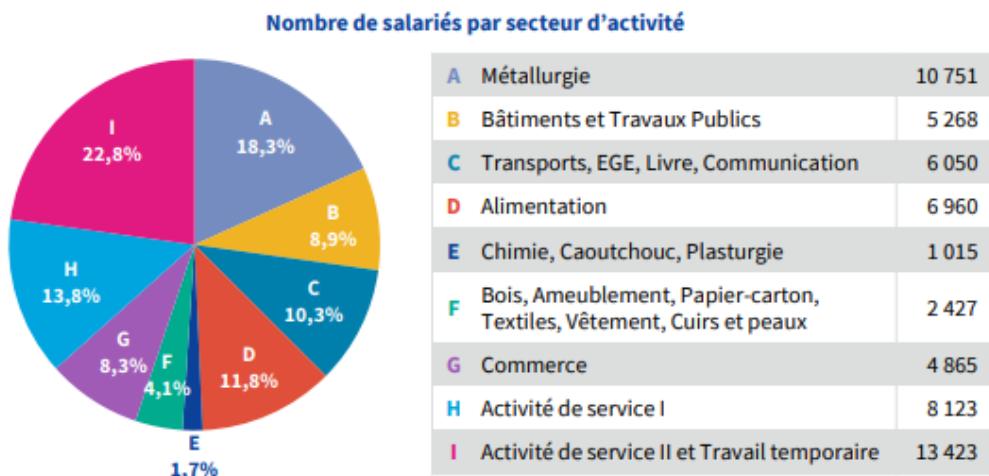
Ces données sont issues des statistiques CARSAT Nord Est : « Année 2023 : Statistiques régionales »

Le département des Ardennes concentre 9,1 % des effectifs de la circonscription CARSAT NE. Ces effectifs sont répartis comme suit :

Nombre de sections d'établissements	
A Métallurgie	656
B Bâtiments et Travaux Publics	1 095
C Transports, EGE, Livre, Communication	792
D Alimentation	1 204
E Chimie, Caoutchouc, Plasturgie	31
F Bois, Ameublement, Papier-carton, Textiles, Vêtement, Cuir et peaux	115
G Commerce	1 137
H Activité de service I	1 385
I Activité de service II et Travail temporaire	1 108



En ce qui concerne les salariés, c'est la métallurgie qui représente le secteur le plus important avec les activités de service II et travail temporaire.



2.1 les accidents du travail

Si le département des Ardennes concentre 9.1 % des effectifs de la circonscription de la CARSAT Nord Est (Grand Est moins l'Alsace), il ne représente cependant « que » 8.5 % des accidents du travail avec arrêt du même périmètre (il est à noter que ce chiffre est en baisse car il était de 9.9 % lors de l'élaboration du précédent projet de service)

A noter toutefois que, si les Ardennes représentent 8.5 % des AT de la CARSAT, elles représentent en revanche 8.2 % des AT avec incapacité permanente, 9.3 % du total des taux d'incapacité permanente et 3 des 25 décès survenus dans la circonscription en 2023.

Tableau : les AT 08 avec arrêt par secteur d'activité

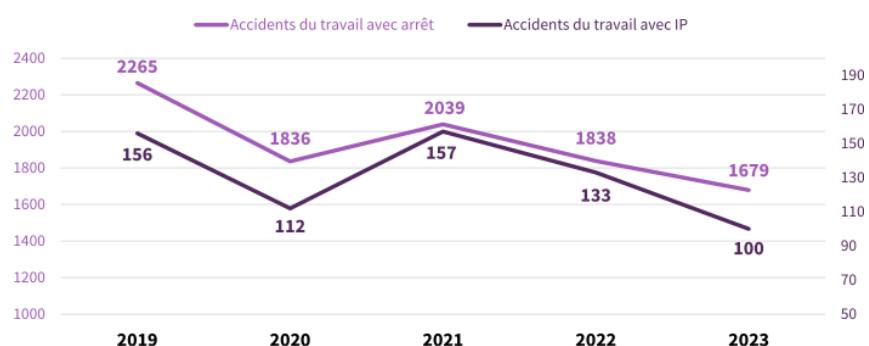
	2017	2023
A - Métallurgie	468	298
B - Bâtiments et Travaux Publics	317	207
C - Transports, EGE, Livre, Communication	211	177
D - Alimentation	258	202
E - Chimie, caoutchouc, plasturgie	23	30
F - Bois, Ameublement, Papier, carton, Textiles, Vêtement, Cuir et Peaux	89	60
G - Commerce	114	78
H - Activité de Service I (banque, assurance, ...)	172	61
I - Activité de Service II et Travail Temporaire	582	566

On peut ainsi constater que le secteur du service et du travail temporaire occupe la 1^{ère} place (566 AT) suivi par la métallurgie (298) et le secteur du BTP (207) à quasi égalité avec le secteur alimentaire (202).

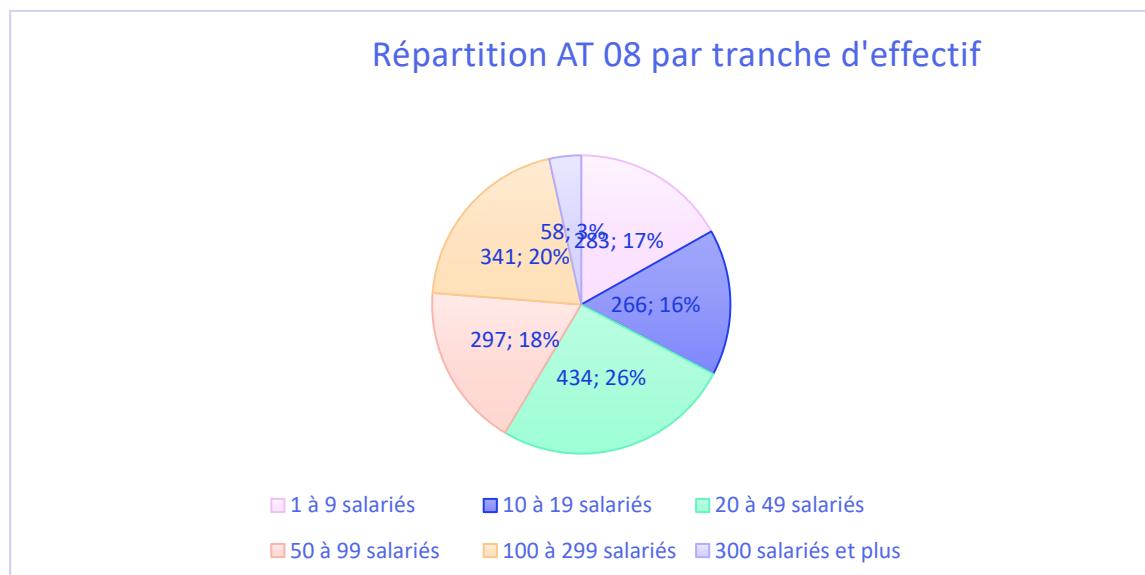
Par comparaison avec le reste du territoire, on s'aperçoit que dans les Ardennes le secteur de la métallurgie représente 17.7 % des AT avec arrêt alors que ce taux n'est que de 10% au niveau CARSAT.

Hormis le transport et l'alimentation, les autres secteurs sont quant à eux comparables. Exception toutefois pour le secteur de l'intérim où les AT sont de 33.7 % en Ardennes contre 30 % dans le reste de la région.

L'évolution sur 5 années est la suivante :



Relativement à la taille des entreprises concernées par les AT avec arrêt :



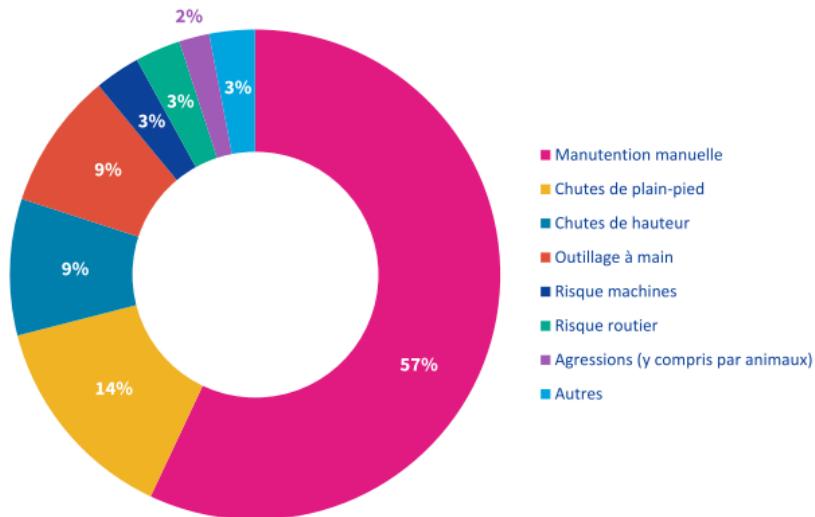
On s'aperçoit qu'une très large majorité (58.5%) est survenue dans les entreprises de moins de 50 salariés. Mais c'est sur la tranche de 20 à 49 salariés que l'on peut observer 26% d'AT avec arrêt sur un effectif ne représentant que 18 % des effectifs ardennais.

Les principales circonstances des AT avec arrêt :

Principales circonstances des accidents du travail avec arrêt

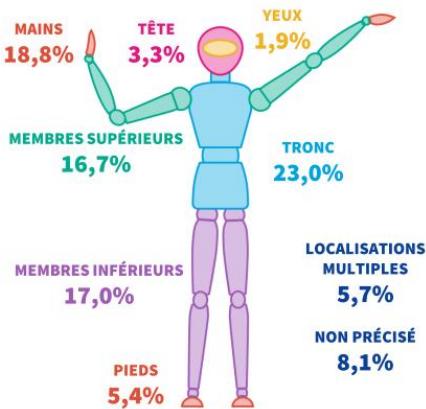
89 % des accidents du travail avec arrêt ont pour principales causes :

- les manutentions manuelles ;
- les chutes de plain-pied ;
- les chutes de hauteur ;
- l'outillage à main.



On constate que 80 % des AT avec arrêts ont pour principales causes les manutentions manuelles (en baisse par rapport à 2017 : 84 %), les chutes (plain-pied ou hauteur) et l'outillage à main. Ce taux est de 82 % au niveau de la CARSAT (76 % en 2017).

A titre d'information, le siège des lésions se répartit de la manière suivante :



2.2 les maladies professionnelles

La notion de maladie professionnelle s'entend par maladie intégrée à un tableau de la sécurité sociale ou après une reconnaissance particulière.

Petit rappel législatif :

Article L461.1 du Code de la Sécurité sociale (extrait) :

« ...Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau... »

...Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente... »

Article L461.2 du Code de la Sécurité sociale (extrait) :

« Des tableaux annexés aux décrets énumèrent les manifestations morbides d'intoxications aiguës ou chroniques présentées par les travailleurs exposés d'une façon habituelle à l'action des agents nocifs mentionnés par lesdits tableaux, qui donnent, à titre indicatif, la liste des principaux travaux comportant la manipulation ou l'emploi de ces agents. Ces manifestations morbides sont présumées d'origine professionnelle... »

La situation sur le département des Ardennes :

Les maladies professionnelles sur 5 ans

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Maladies professionnelles indemnisées	187	159	169	148	155
Nombre de jours IJ	50 280	50 967	52 960	54 615	54 667
<i>IJ moyen</i>	269	321	313	369	353
Maladies professionnelles avec IP	93	64	76	86	64
Maladies professionnelles mortelles	4	3	2	-	2
Total taux IP	2 125	1 152	992	1 404	1 561
<i>IP moyen</i>	23	18	13	16	24

Le nombre de maladies professionnelles indemnisées qui est de 155 (183 en 2017) pour les Ardennes soit 9.2% des MP de la région CARSAT (1976) semble cohérent avec la population salariée (9.1%).

En terme de secteur d'activité, c'est toujours sans surprise que le secteur de la métallurgie (qui représente 8.7 % de l'effectif salarié Ardennais) arrive en tête avec 58 MP reconnues sur les 155. A suivre ensuite le secteur du travail temporaire (31), l'alimentation (27) et puis le BTP (12).

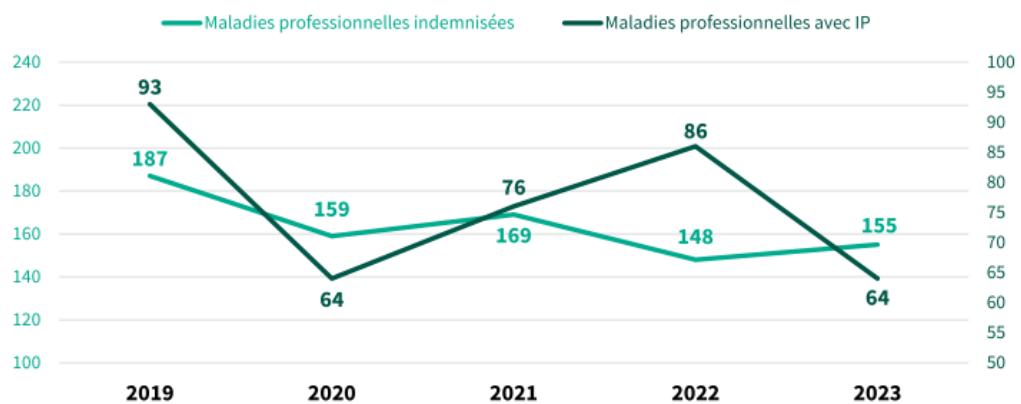
Le même secteur de la métallurgie représente également 48.4% des MP ayant entraîné une incapacité permanente, suivi de loin par le travail temporaire (18.8%) et le BTP (12.5%).

Quelles sont les pathologies les plus fréquentes dans les Ardennes ?

MP 57 - Affections périarticulaires	124
MP 30 et 30Bis - Amiante	14
MP 98 - Affections chroniques du rachis lombaire	6
Hors tableau	4
Autres	8

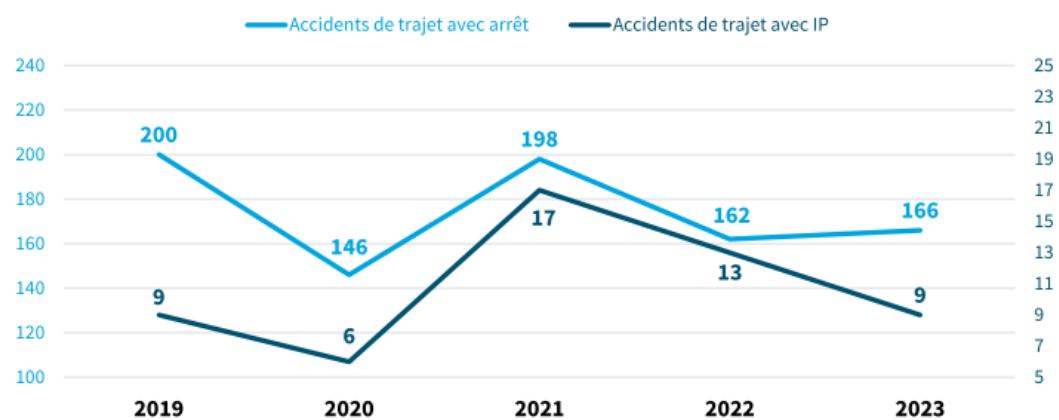
Il s'agit sans surprise des troubles musculo-squelettiques qui représente 79.5 % des MP (ce chiffre atteint 87% au niveau de la CARSAT). La seconde affection concerne la reconnaissance des pathologies liées à l'amiante (tableau 30 et 30 bis) pour 9%.

L'évolution des MP sur 5 ans est la suivante :



Focus accidents de trajet :

Les accidents de trajet quant à eux représentent 166 évènements dans les Ardennes (soit 6.6 % des accidents survenus dans le ressort de la CARSAT) mais 9.9% des jours d'arrêt (gravité plus importante ?).



A noter que 37.3 % de ces accidents concernent notamment le secteur du travail temporaire.

3 LES DYNAMIQUES DE PREVENTION DES ACTEURS

3.1 les organisations professionnelles et syndicales de salariés et d'employeurs

Présents depuis la création d'Ardennes Santé Travail à la fin 2009, les partenaires sociaux participent régulièrement à sa gestion. Leur implication a d'ailleurs été amplifiée par la Loi du 30 juillet 2011 et l'arrivée d'un trésorier et d'un président de Commission de Contrôle issus du collège des représentants des salariés. Elle a encore été renforcée avec la Loi du 2 aout 2021 avec la parité en nombre et le vice-président salarié.

La formation des membres de la Commission de Contrôle, et la volonté commune d'y associer l'ensemble du Conseil d'Administration a été l'occasion de sensibiliser chacun à l'importance de l'équipe en matière de prévention des risques professionnels.

Il reste maintenant à convaincre les acteurs de branches professionnelles à co-agir avec nous sur ces questions.

3.2 la DREETS Grand Est

Les relations avec la DREETS et ses représentants, en particulier le Médecin Inspecteur du Travail et l'ensemble du Pôle Travail, permettent au service de réaliser un travail répondant à nos obligations réglementaires.

L'agrément du service, suite à la visite administrative, a été renouvelé pour une période de 5 années en octobre 2021 sans observation particulière.

Des contacts sont parfois établis avec les représentants de l'Unité Territoriale Ardennes et favorisent ainsi un partage d'information.

Enfin, il est à noter que le Directeur du service siège au Comité Régional d'Orientation des Conditions de travail du Grand Est au titre de personnalités qualifiées.

Le service est également présent dans de nombreux groupes de travail issus du 4^{ème} Plan Régional de Santé au Travail.

Les négociations en vue de l'élaboration d'un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, dont la signature est prévue pour la fin d'année 2025 ont débuté et les axes de travail sont déterminés en lien avec le présent projet de service (axe Prévention de la désinsertion professionnelle et axe suivi individuel)

3-3 : la CARSAT

Co-signataire du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens avec l'état et le Service, la CARSAT participe régulièrement aux travaux de prévention et aux missions du service, qu'il s'agisse du service social ou de du service prévention.

Sur le précédent projet de service, la question du risque chimique dans les garages, des fumées de soudage ainsi que les débuts de l'outil TMS-PRO avait notamment été traitée.

Un travail important est également mis en œuvre au niveau de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle avec l'accueil régulier de rencontre dans nos locaux et la participation d'un médecin du travail aux réunions d'information collectives de salariés en arrêt de travail depuis plus de 2 mois. Notre Cellule d'Aide au Maintien en Emploi (cellule PDP interne à AST08) participe également aux rencontres de l'Instance de Concertation de l'Assurance Maladie.

Une collaboration de proximité avec les personnels du service prévention est tout aussi effective sur le terrain.

En effet la participation des représentants de l'Assurance Maladie est constante dans nos rencontres adhérents organisées en lien avec l'OPPBTP qui se tiennent deux fois par an.

3-4 : l'OPPBTP Grand Est

Co-signature d'une convention quadripartite avec l'Etat et la CARSAT, l'OPPBTP et Ardennes Santé Travail collabore efficacement dans le domaine de la prévention des risques professionnels dans les entreprises du secteur.

Un nombre important d'action ont été menées tant dans le domaine de la formation (DU, risque amiante, chute, ...) que dans les actions d'information à destination des employeurs (plusieurs conférences organisées à ce jour).

Le comité de pilotage de cette convention se réunit d'ailleurs régulièrement.

A noter qu'un personnel du service pluridisciplinaire est spécialisé sur ce secteur d'activité, titulaire d'une licence-pro délivrée par la CRAM et l'OPPBTP.

4 LE PANORAMA DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL DU GRAND EST

Au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle région administrative Grand Est a intégré les territoires de Lorraine et Champagne-Ardenne (circonscription CARSAT Nord Est moins la Moselle) et l'Alsace (CARSAT Alsace Moselle).



La région compte donc 18 SPSTI qui suivent 1 282 092 (données 2023) salariés répartis dans 112 021 entreprises. La répartition des adhérents est la suivante :

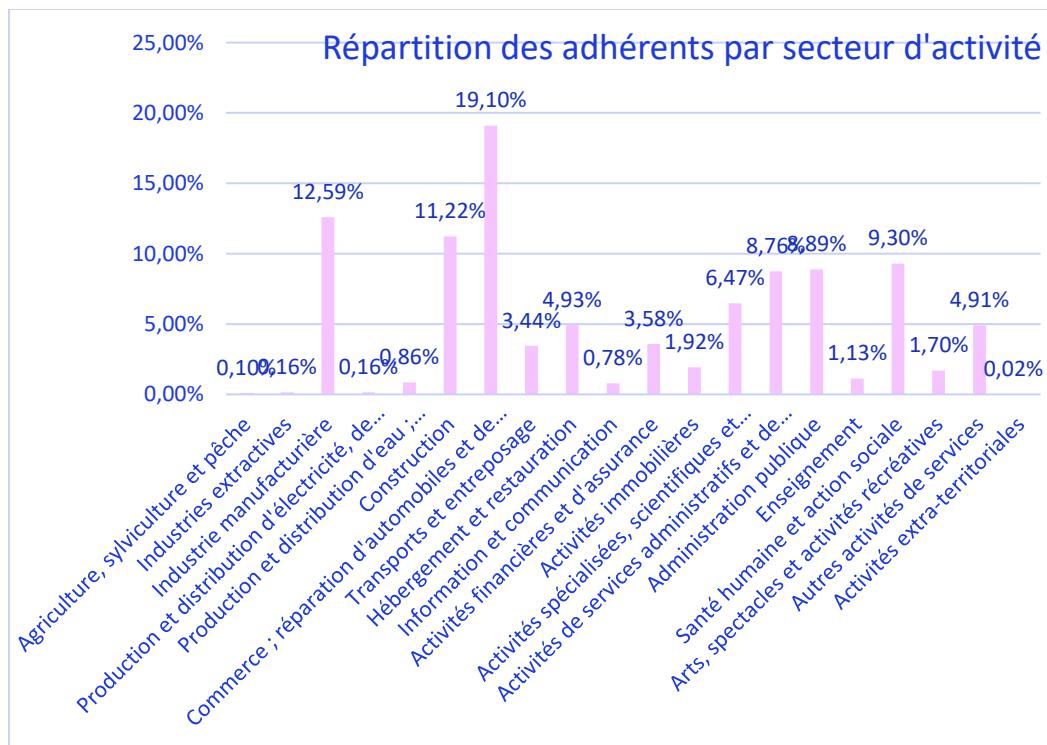
	Grand Est		Ardennes		
	valeur	%	valeur	% total rég	% / total 08
De 1 à 10 salariés	88200	78,7%	4017	3,6%	78,5%
De 11 à 49 salariés	19352	17,3%	869	0,8%	17,0%
De 50 à 199 salariés	3876	3,5%	209	0,2%	4,1%
De 200 à 249 salariés	161	0,1%	8	0,0%	0,2%
De 250 à 299 salariés	146	0,1%	6	0,0%	0,1%
300 et plus	286	0,3%	11	0,0%	0,2%
TOTAL	112021		5120	4,6%	

Le département des Ardennes ne représente que 4.6 % des adhérents suivis par l'ensemble des SPSTI de la région Grand Est et la répartition en terme d'effectif est sensiblement identique.

5 LES ADHERENTS D'ARDENNES SANTE TRAVAIL

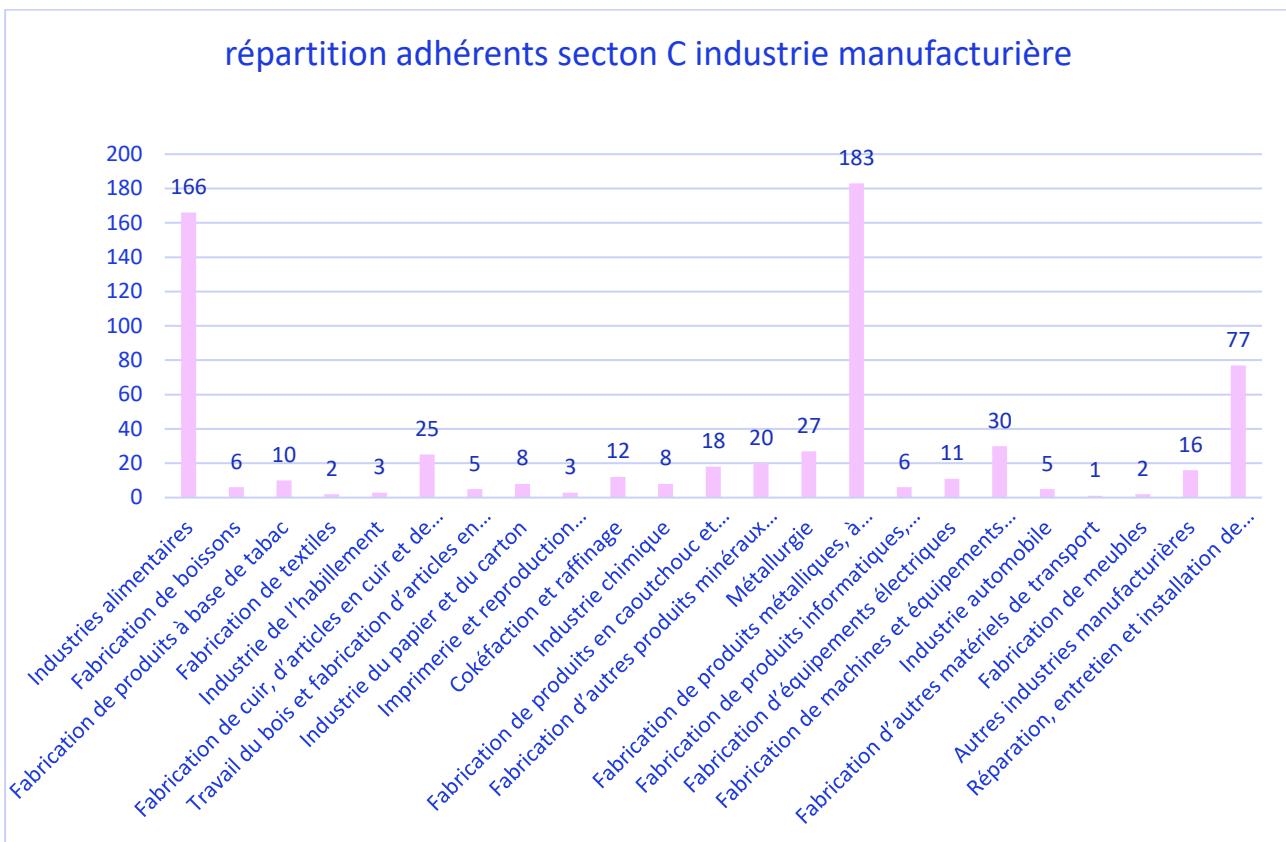
5.1 Les adhérents

(Source : étude code APE connus des entreprises adhérentes 2025)



En nombre d'adhérents, c'est le secteur du commerce qui arrive en tête, représentant 19.1% de l'ensemble des adhérents, suivis par l'industrie manufacturière (12.59%) et le secteur du BTP (11.22%).

La répartition du secteur industriel est également intéressante car très diversifiée au niveau des codes APE.

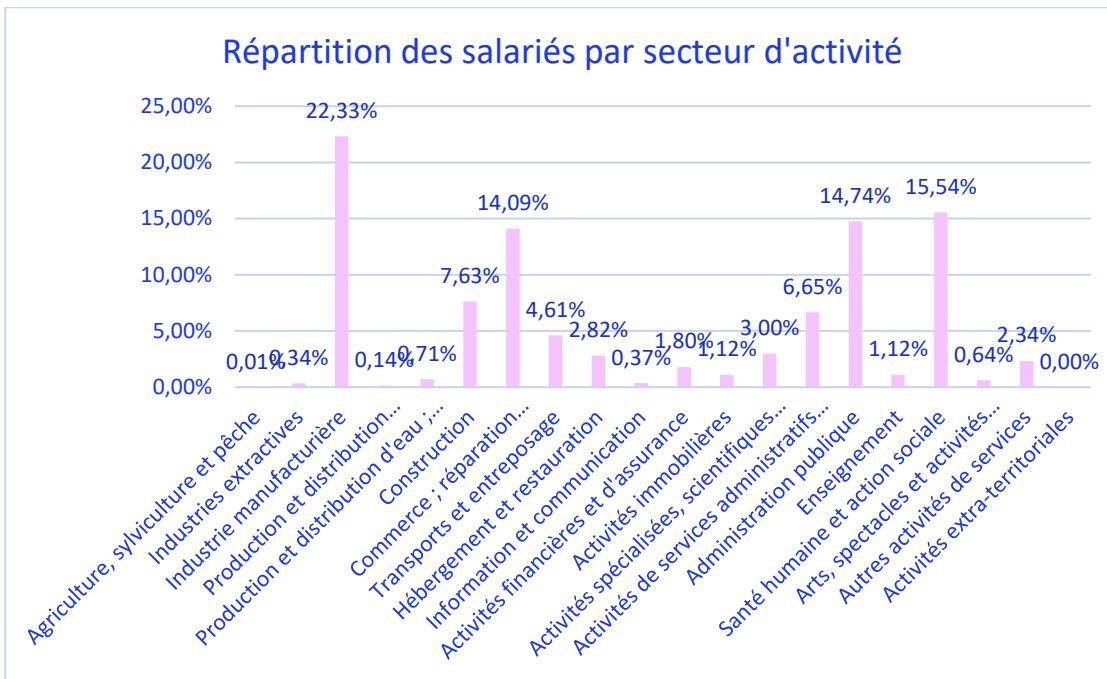


Comme attendu, compte tenu de la typologie du département des Ardennes, le secteur fonderie, sidérurgie et estampage qui représente le tiers du secteur avec 183 adhérents sur 644, arrive ensuite le secteur alimentaire (26). Cette répartition est globalement similaire à celle des précédents projets de service.

Enfin la répartition des adhérents en fonction de leur nombre de salariés est conforme aux données régionales et nationales avec 78.5% des adhérents comptant moins de 10 salariés.

5.2 Les effectifs salariés des adhérents.

(Source déclaration annuelle 2025 des entreprises adhérentes)



Plus de 22% des effectifs sont concentrés sur le secteur de l'industrie manufacturière (12430 salariés sur 54654). Arrivent ensuite les secteurs de la santé humaine (avec 15.54%), de l'administration publique (14.74%) et du commerce (14.09%).

Le bâtiment (3ème secteur en nombre d'adhérents) ne représente pour sa part que 7.63% des salariés.

Le détail du secteur de l'industrie manufacturière laisse également apparaître que près de 35% des effectifs du secteur sont concentrés dans les divisions de métallurgie et fabrication de produits métalliques.

Industries alimentaires	1486	11,95%
Fabrication de boissons	86	0,69%
Fabrication de textiles	565	4,55%
Industrie de l'habillement	3	0,02%
Fabrication de cuir, d'articles en cuir et de produits similaires dans d'autres matières	668	5,37%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	474	3,81%
Industrie du papier et du carton	219	1,76%
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	80	0,64%
Cokéfaction et raffinage	2	0,02%
Industrie chimique	264	2,12%
Industrie pharmaceutique	9	0,07%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	407	3,27%

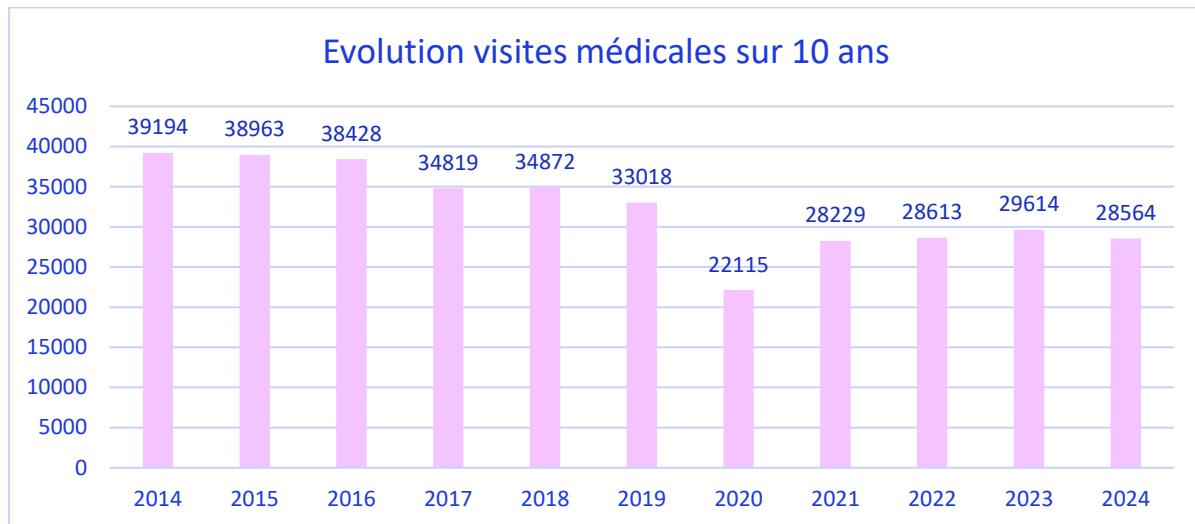
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	550	4,42%
Métallurgie	999	8,04%
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	3324	26,74%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	450	3,62%
Fabrication d'équipements électriques	735	5,91%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	893	7,18%
Industrie automobile	457	3,68%
Fabrication d'autres matériels de transport	1	0,01%
Fabrication de meubles	8	0,06%
Autres industries manufacturières	126	1,01%
Réparation, entretien et installation de machines et d'équipements	624	5,02%
	12430	100,00%

En terme de surveillance médicale, si on excepte les données relatives aux salariés intervenant dans les installations nucléaires de base (DATR), c'est encore dans les secteurs industriels que l'on rencontre le plus de salariés classés en suivi individuel renforcé. Le secteur du BTP est également important.

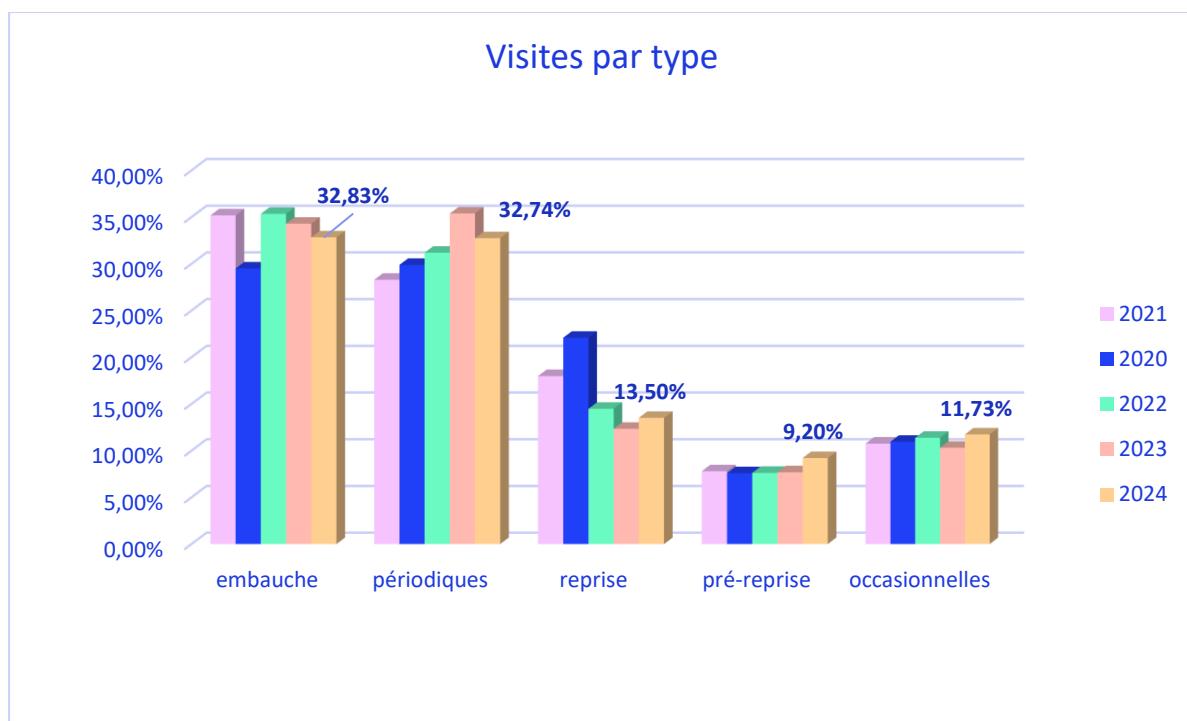
	salariés par secteur	taux de SIR par secteur
Agriculture, sylviculture et pêche	0,01%	0,00%
Industries extractives	0,34%	20,21%
Industrie manufacturière	22,33%	46,45%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,14%	75,95%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,71%	56,20%
Construction	7,63%	45,66%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,09%	13,29%
Transports et entreposage	4,61%	13,81%
Hébergement et restauration	2,82%	1,40%
Information et communication	0,37%	11,65%
Activités financières et d'assurance	1,80%	4,38%
Activités immobilières	1,12%	26,44%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,00%	14,33%
Activités de services administratifs et de soutien	6,65%	11,10%
Administration publique	14,74%	8,20%
Enseignement	1,12%	8,04%
Santé humaine et action sociale	15,54%	23,00%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,64%	3,95%
Autres activités de services	2,34%	8,67%
Activités extra-territoriales	0,00%	50,00%

5.3 l'activité du suivi individuel des salariés.

(Source : rapport médical 2024 du service)

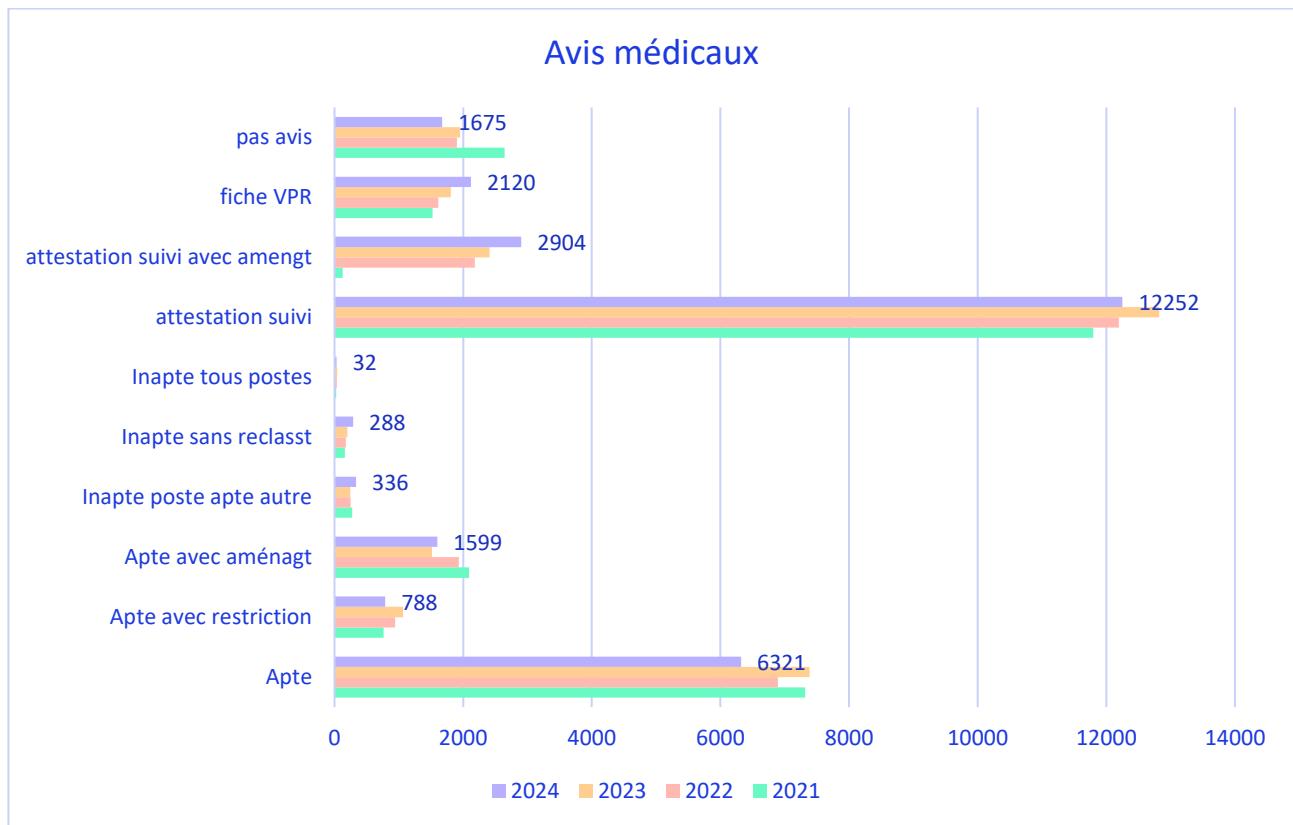


Comme on peut le constater, et principalement en lien avec la démographie médicale mais aussi la complexification de la nature même des examens médicaux, le nombre de ceux-ci a drastiquement diminué.



En terme de répartition des examens médicaux par type d'examen, la modification est également importante avec davantage de visites hors périodiques.

A noter la forte progression des visites de pré-reprise à mettre en lien avec la montée en puissance de la Cellule d'Appui au Maintien en Emploi (cellule PDP interne)



Relativement aux conclusions médicales, on observe que les avis liés à l'inaptitude, qui représentent environ 3% du total des avis prononcés, sont en 2024 en assez nette progression par rapport aux années précédentes.

Ce point mérite d'être relevé et devra faire l'objet d'une attention particulière dans le projet de service.

5.4 les actions en milieu de travail

Premier des trois piliers de nos missions, avant le suivi individuel et la prévention de la désinsertion professionnelle, l'action en milieu de travail connaît aussi une forte progression.

Avec un renforcement de l'équipe et la mise en œuvre des matinées de prévention (sensibilisation DUER, travail sur écran, RPS, PDP, ...), le service progresse régulièrement dans ce domaine.

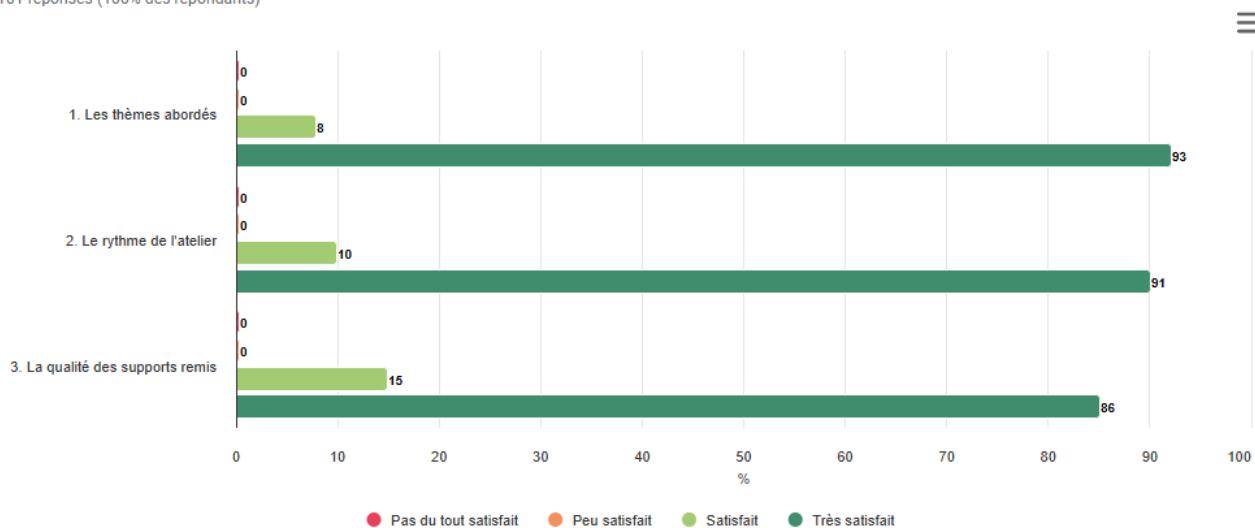
Les actions classiques se poursuivent et l'accent a été mis sur les séances d'informations collectives ces dernières années. Plusieurs thèmes sont abordés lors de rencontres par petits groupes (maximum 10 participants) encadrés par 2 préventeurs du service :

- Le Document Unique d'Evaluation des Risques
- L'intégration des RPS dans le DUER
- Le travail sur écran
- Le maintien en emploi.

Les retours sur ces ateliers sont toujours excellents :

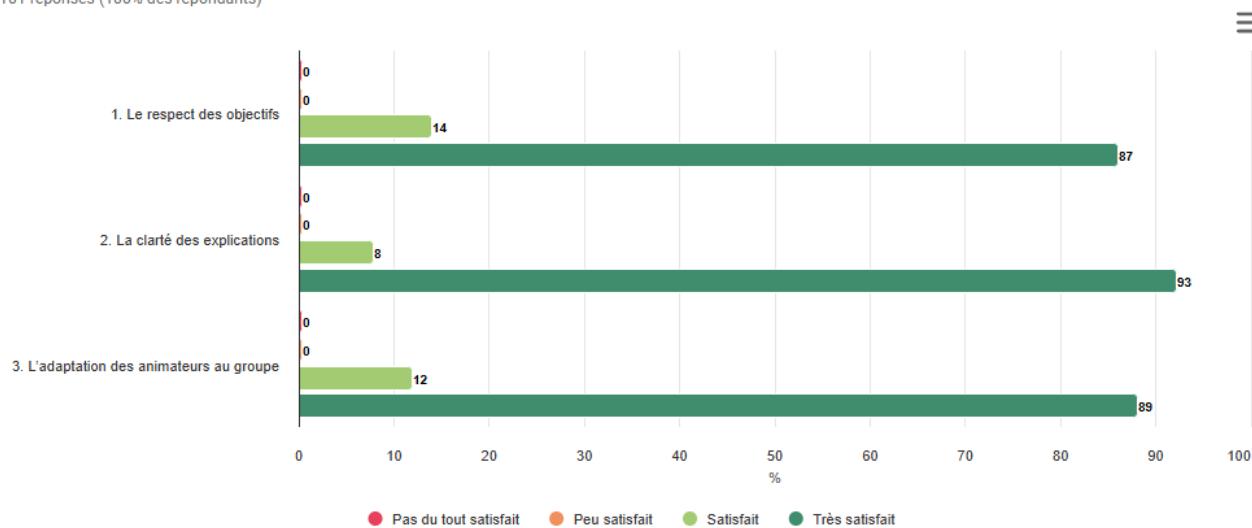
3. Quel est votre niveau de satisfaction concernant :

101 réponses (100% des répondants)



4. Quel est votre niveau de satisfaction concernant :

101 réponses (100% des répondants)



Un point de vigilance est cependant à prendre en considération, celui relatif à la réalisation des fiches d'entreprise. Un recensement est effectué annuellement mais, si l'indicateur relatif au pourcentage de salariés classés en SIR couverts par une FE est correct (85%), la réalité globale est différente.

Le chiffre global d'adhérents couverts par une fiche d'entreprise à fin 2024 est de 49 % avec d'importantes différences chez les adhérents selon le nombre de salariés.

Etat de réalisation des FE sur les adhérents actifs

	Moins de 10 sal.	Entre 10 et 49 sal.	50 sal. et plus	Total
Nombre d'adhérents actifs	3922	980	226	5128
Nombre de FE réalisées	1508	773	202	2499
% de FE réalisées	38%	79%	89%	49%
Nombre de FE réalisées < 4 ans	1051	520	148	1719
% de FE réalisées < 4 ans	27%	53%	65%	34%

Par rapport au nombre de salariés couverts par une FE, il est au global de 79% (mais seulement 57% de moins de 4 ans).

L'axe relatif à ce point, partie importante des exigences de la certification devra donc être impérativement traité dans le projet de service.

La mission relevant de la prévention de la désinsertion professionnelle est également mise en œuvre au sein du service.

Une cellule spécifique a été mise en place (la Cellule d'Accompagnement au Maintien en Emploi). Elle est pilotée par un médecin du travail et compte une chargée de mission, des IDEST, le psychologue du travail et l'assistant social.

En 2024, elle a traité 223 dossiers en lien avec les équipes internes d'AST08 mais aussi les partenaires, en particulier le service social de la CPAM. Nous assistons d'ailleurs aux réunions de l'ICAM départementale.

Un des objectifs de la cellule est maintenant tourné vers l'accompagnement des salariés durant la période d'arrêt de travail.

6 LE PROJET DE SERVICE 2025-2029

6.1 Les principes directeurs du nouveau projet de service

Notre activité a connu, avec la Loi du 2 aout 2021 et ses nombreuses déclinaisons de profonds bouleversements. L'apport des éléments liés à la certification est également à prendre en considération.

Un sujet toutefois constitue toutefois un point majeur devant guider notre activité et par-là même présider à l'esprit de notre projet de service, celui de **la notion d'équité et d'égalité de traitement.**

Il est ainsi convenu que chaque action déterminée suive, dans sa préparation et dans sa mise en œuvre, la volonté demandée à la fois par le législateur mais également réaffirmée par les instances du service (Conseil d'administration et Commission de contrôle) d'assurer un service qui soit équitablement rendu à nos adhérents,

- quelle que soit la taille (en nombre de salarié),
- le secteur géographique (d'où une politique d'implantation de centres annexes importante)
- que de secteur d'activité.

6.2 Un projet centré sur les besoins de prévention

La démarche mise en œuvre permet de porter les actions nécessaires pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles dans leur globalité, en tenant compte de tous les éléments internes et externes constituant une situation de travail et de leurs interrelations.

Elle comporte trois volets :

- Connaître le milieu de travail et identifier les risques associés aux activités de travail.
- Intervenir et prendre des mesures préventives.

- Evaluer l'efficacité de ces mesures et apporter les correctifs nécessaires.

La prise en compte des objectifs du PRST permet aussi de mieux répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés.

6.3 Une démarche prospective, stratégique et participative

Le projet de service est lié non seulement à la vie du service mais aussi à son évolution. Il souligne la philosophie et la recherche de sens dans nos actions. Il est à la fois projet en termes d'anticipation, de projection mais aussi un guide pour l'ensemble des équipes impliquées dans le suivi des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Le projet de service permet de poser les principes d'action, les orientations stratégiques pour les cinq ans à venir, les repères qui permettent d'être réactifs quand des changements extérieurs interviennent.

La démarche de projet de service repose sur une réflexion prospective qui s'attache à analyser sa situation actuelle et les évolutions futures de son environnement.

A partir de ce diagnostic, le projet s'appuie sur une vision stratégique : il nécessite la formulation de choix d'actions.

Cette démarche, déclinée en actions identifiables, implique la participation de tous les acteurs du service.

6.4 Une prise en compte de l'organisation interne

Le projet de service doit aussi tenir compte avec réalisme des compétences, emplois et ressources dont il dispose pour mettre en œuvre ses objectifs.

En terme de ressources humaines (voir organigramme en annexe) :

Le service compte aujourd'hui 66 salariés dont :

- 19 médecins représentant 13.7 ETP
- 9 IDEST représentant 7.9 ETP
- 18 ATST- secrétaires médicales représentant 16.4 ETP
- Une équipe pluridisciplinaire composée de :
 - o 1 ergonome
 - o 1 toxicologue industrielle
 - o 1 psychologue du travail
 - o 5 pluridisciplinaires polyvalent (visite d'entreprise, fiche, animation ateliers...)
 - o 1 assistant social (sous convention)
 - o 1 conseillère juridique partagée régionalement
- Une équipe administrative (direction, accueil, entretien) composée de 10 personnes

L'organigramme du service est joint en annexe.

Le service utilise un système d'information récent (mis en fonction le 03/11/2025) : PULSE de l'éditeur TRUSTEAM en mode SaaS. L'hébergement sécurisé de données de santé « HDS » est comprise dans le contrat signé avec TRUSTEAM.

Chaque professionnel de santé est titulaire d'une adresse de messagerie cryptée « MS Santé ».

En terme de locaux :

- 4 centres de secteur (Charleville pour 2 secteurs, Sedan, Rethel et Givet)
- 8 centres annexes répartis sur l'ensemble du département à moins de 30 minutes de voiture de chaque commune du département.

En terme de matériel médical et pluridisciplinaire :

- Visio, spiro et audio FIM connectés au logiciel PULSE
- Clinitek
- Dépistage de diabète, ECG, mesurage de force,....
- Sonomètre,
- Mesure de vibration, ...
- Mesure d'atmosphère, d'air, de CO2,...

6.5 La méthodologie et les étapes d'élaboration du nouveau projet de service

Réalisé en concertation avec l'ensemble des personnels sous le pilotage et l'animation de la CMT d'Ardennes Santé Travail et adopté pour 5 ans par le Conseil d'Administration et avis de la Commission de contrôle, ce projet de service définit les priorités de prévention et / ou d'organisation et les objectifs qui en découlent tout en spécifiant clairement qu'il doit prévoir des dispositions de nature à garantir qu'une équité de traitement soit respectée entre les entreprises adhérentes conformément au principe de mutualisation qui régit l'association en application des exigences de la SPEC 2217.

6.5.1 Le pilotage par la CMT et le travail en groupe

La construction du projet de service d'Ardennes Santé Travail a été menée en plusieurs phases :

- Une réunion de la CMT sur les enjeux du projet de service et le choix de la méthode de travail à adopter pour bâtir ce document (01/10/2024) ;
- Une réunion de CMT pour arrêter l'organisation le 3/12/2024 avec l'appui d'un consultant externe avec lequel nous avons déjà travaillé ;
- Une journée de réflexion ouverte aux volontaires du service (l'ensemble des métiers du service et des secteurs géographiques ont été représentés) le 18 mars 2025 encadrée par le consultant externe ;
- Une nouvelle réunion de CMT a permis d'analyser les résultats de la journée, de déterminer les axes du projet et les fiches actions à rédiger ainsi que d'acter la composition des groupes de travail, les pilotes et co-pilotes de chaque action le 01/04/2025 ;
- La CMT du 8 juillet a organisé les groupes de travail et fixé le calendrier ;
- La CMT du 14 octobre a validé les fiches projet élaborées par les différents groupes de travail ;

- La CMT du 2 décembre a adopté l'ensemble du projet de service ;
- La présentation pour avis à la Commission de contrôle (le 11 décembre 2025)
- La présentation et l'adoption en Conseil d'administration (le 11 décembre 2025) ;
- Une présentation aux personnels présents à la journée de réflexion du projet de service adopté (prévu à la demi-journée du 29 janvier en préalable aux vœux du Président du Service) ;
- L'envoi à la DIRECCTE : Sur ce point, afin **d'articuler le nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le projet de service**, une réunion avec la DREETS et la CPAM a eu lieu en région le 15 octobre. Ont été validé comme actions retenues en commun une action partagée au niveau régional (la PDP voir action 9 du PDS et le suivi des apprentis voir action 8 du PDS).

6.5.2 La méthode d'élaboration

Afin d'accompagner la commission médico-technique dans l'élaboration du projet de service, Ardennes Santé Travail a souhaité impliquer l'ensemble du personnel à travers une journée de réflexion dédiée qui s'est déroulée le mardi 18 mars 2025. Cette journée était encadrée par un intervenant extérieur.

Cet événement a permis de mobiliser toutes les compétences et expertises disponibles, favorisant ainsi une dynamique collective, où chacun se sent valorisé et investi dans l'atteinte des objectifs communs.

En intégrant chaque collaborateur, on favorise un sentiment d'appartenance et d'engagement, ce qui stimule la motivation et la créativité.

De plus, la diversité des perspectives permet d'identifier des solutions innovantes et d'anticiper d'éventuels obstacles.

Les échanges et contributions des participants ont enrichi la réflexion, tout en renforçant l'adhésion de chacun aux orientations du projet.

Il a été décidé d'orienter le travail du personnel autour des **trois thématiques issues de l'offre socle (voir annexe 3 fiche « offre socle »)**, à savoir :

- **La prévention des risques professionnels en entreprise,**
- **Le suivi individuel de l'état de santé des salariés,**
- **La prévention de la désinsertion professionnelle et la mise en place des mesures de maintien en emploi (PDP/MEE).**

Afin de mener une réflexion sur les trois thématiques de l'offre socle, nous avons structuré le travail en six groupes de réflexion.

Chaque groupe a été constitué de manière à assurer une diversité de profils, facilitant ainsi l'émergence de solutions innovantes et adaptées aux enjeux du projet.

En attribuant deux thématiques de travail à chaque groupe, nous avons garanti que chaque sujet a été étudié à quatre reprises. Cette répartition a permis une réflexion approfondie et variée de chaque thématique, favorisant ainsi une diversité de points de vue et une meilleure compréhension globale.

La réflexion des groupes a combiné deux méthodologies complémentaires : la méthode SMART et la méthode des 3C (Conserver, Cesser, Créer).

La méthode SMART permet de définir des objectifs clairs, spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis, facilitant ainsi l'alignement et l'engagement de l'équipe autour de résultats concrets.

Elle vise à :

- clarifier les attentes et éviter les malentendus,
- à faciliter le suivi et l'évaluation des progrès,
- optimiser les ressources en se concentrant sur des objectifs réalistes
- motiver des équipes grâce à des objectifs bien définis.

En parallèle, l'application de la méthode des 3C (Conserver, Cesser, créer) permet de :

- simplifier et rationaliser les pratiques en éliminant ce qui est inutile,
- optimiser les ressources en se concentrant sur l'essentiel,
- favoriser l'innovation en introduisant de nouvelles approches.

C'est un outil d'analyse et d'amélioration qui aide à optimiser les pratiques, les processus ou les stratégies en se posant trois questions essentielles :

- **Cesser** (*Ce qu'il faut arrêter*).

Il s'agit d'identifier les actions, processus ou habitudes qui ne sont plus efficaces, qui consomment trop de ressources ou qui freinent l'évolution.

- **Conserver** (*Ce qui fonctionne bien et doit être maintenu*)

Cette étape permet de mettre en avant les bonnes pratiques et les éléments qui apportent des résultats positifs. L'objectif est de s'assurer que ces aspects restent en place et éventuellement les renforcer.

- **Créer** (*Ce qu'il faut mettre en place pour progresser*). Cette phase vise à innover, à introduire de nouvelles idées ou à améliorer les pratiques existantes pour mieux répondre aux objectifs.

Chaque groupe de travail a rassemblé l'ensemble de ses réflexions sur une feuille structurée, facilitant ainsi la synthèse des idées.

Les travaux des différents groupes ont ensuite été présentés et partagés lors d'une réunion plénière, permettant une mise en commun des analyses et propositions.

Détermination des thèmes de réflexion



En conformité avec le référentiel de certification AFNOR SPEC 2217

Offre socle

1. L'article L4622-9-1 du code du travail détermine 3 axes constituant l'offre socle.
2. Le CNPST a défini le 01/04/2022 la liste et les modalités des axes que les SPSTI doivent proposer aux adhérents.
3. Le décret n°2022-653 du 25/04/2022 a approuvé la délibération du CNPST sous certaines réserves.

Prévention des risques pro.

L'objectif pour l'adhérent est de disposer d'une évaluation des risques professionnels de son activité et d'être accompagné pour réduire ces risques.

Suivi individuel de l'état de santé

Assurer, organiser et fournir un suivi individuel médical adapté pour l'ensemble des situations prévues par les textes réglementaires.

Prévention de la désinsertion pro.

L'objectif est de faire vivre une cellule opérationnelle pour anticiper et accompagner les cas individuels susceptibles de sortir de l'emploi.

- La liste détaillée des missions attendues est décrite dans la délibération du CNPST annexée au décret.
- La création de cette offre socle de services est assortie de la mise en place d'une procédure de certification des services de prévention et de santé au travail pour en garantir la qualité de mise en œuvre.

La réflexion menée en commun a permis l'établissement, selon les 3 axes de travail retenus, de 8 fiches actions.

Principe d'action :

En cohérence avec les positions déterminées en Commission Médico-Technique, et afin de garantir l'**équité de traitement**, il est convenu que les actions menées dans le cadre de la prévention des risques professionnels prévues dans l'offre socle soient encadrées à 3 journées par intervenant sur l'année civile (temps de rédaction des rapports compris). Un éventuel dépassement ou une action nécessitant davantage de temps serait lié à l'offre complémentaire et ferait l'objet d'un devis préalable.

Les éventuelles recettes liées à la réalisation d'actions relevant de cette offre complémentaire font l'objet d'un chiffrage distinct lors de l'élaboration des comptes de l'année.



7 LES PLANS D'ACTION

 ast08	Axe I : Prévention Primaire Fiche Action n° 1 Amélioration de la fiche d'entreprise (Version au 13 octobre 2025)	 PDS 2025-2030
--	--	---

Informations générales
<p>Contexte : L'analyse de l'évolution du nombre de FE sur les trois dernières années met en évidence un taux de réalisation stable mais insuffisant, ne permettant pas de garantir la conformité à l'obligation réglementaire. Notre groupe de travail pluridisciplinaire, constitué dans le cadre du projet de service, s'est réuni afin de définir le plan d'action visant à accroître le nombre de fiches d'entreprise réalisées par intervenant.</p>
<p>Objectifs : Simplifier la FE pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Une meilleure lecture et une lisibilité facilitée auprès des adhérents > Un gain de temps lors de la réalisation et la rédaction des FE > Une meilleure appropriation par les adhérents des conseils délivrés lors de la FE (La FE doit permettre de déclencher des actions de prévention) > Un respect des exigences de la norme AFNOR SPEC 2217
<p>Articulations avec les programmes nationaux ou régionaux :</p>

Pilotage et partenaires
<p>Pilote(s) : Sam Delahaye</p>
<p>Membres du groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eloïse Gérard - Béatrice Hamdan - Nathalie Papier - Isabelle Esprit - Valérie Hotterberck
<p>Partenaire(s) externe(s) :</p>
<p>Date de début de projet :</p>
<p>Date prévisionnelle de fin de projet :</p>

Calendrier des réunions du groupe de travail
<ul style="list-style-type: none"> - mar. 07/10/2025 : 15h30 - 17h - jeu. 23/10/2025 : 15h30 - 17h - mar. 04/11/2025 : 10h00 - 12h00 - mar. 18/11/2025 : 10h00 - 12h - jeu. 04/12/2025 : 15h00 - 17h - jeu. 11/12/2025 : 15h00 - 17h

Plan d'actions / Descriptif des actions prévues pour répondre aux objectifs				
Actions envisagées	Planning prévisionnel	Etat (Réalisée / En cours / Abandonnée)	Date de réalisation	Indicateurs de suivi
1.1 Simplification de la trame FE				
Clarifier le contenu : récupérer et intégrer la partie réglementaire indispensable.	Octobre 25	Réalisé	Novembre 25	
S'inspirer de l'existant : recueillir des retours d'expérience, avec supports, auprès d'autres SPSTI.	Octobre 25	Réalisé	Novembre 25	
Adapter aux outils actuels : concevoir une trame compatible avec tablette ou tout autre outil numérique.	Décembre 25			
Faciliter la saisie : regrouper les informations administratives, privilégier des réponses rapides (cases à cocher type oui/non).	Décembre 25			
Spécialiser les trames : réaliser et valider des trames FE différencierées selon les secteurs d'activités (ou codes APE), puis les adaptés à la nouvelle trame	Juin 26			Nombre de nouvelles trame réalisée // nombre de trame actuelle
1.2 Organisation et planification des FE				
Implication des adhérents : demander aux entreprises de compléter les pages administratives préalablement (sauf inaptitude ou entreprises < 10 salariés).	Janvier 26			Taux de retour des FE complétées par les adhérents
Planification annuelle : organiser une réunion de fin d'année entre médecin du travail, AST et IDEST pour planifier les FE de l'année suivante, avec priorisation.	Décembre 25			Taux de réunion de planification FE // nombre de MDT
Tutorat et transmission : mettre en place un tutorat des IDEST par les AST pour les mises à jour et l'intégration de nouveaux secteurs d'activité, sous la responsabilité du médecin du travail.	2 ^{ème} semestre 26			
Mise à jour de la FE pendant une intervention en entreprise (IPRP, <u>IDEST_MDT</u>)	2 ^{ème} semestre 26			Nombre de FE réalisé pendant une intervention IPRP
1.3 Organisation du travail				
Délégation des tâches administratives : désigner une personne chargée de la gestion administrative des FE (prise de rendez-vous, rédaction, soumission à signature, enregistrement).	1 ^{er} semestre 27			
Fluidifier les échanges : améliorer la communication autour des corrections de FE pour réduire les allers-retours et optimiser le temps de chacun.	Avril 26			
Clarification des rôles : le médecin du travail ne doit pas demander la saisie d'une FE par une AST ou une IDEST.	Mars 26			
Stabilité des FE : pas de mise à jour demandée pour une FE de moins de 4 ans si les risques (ou autres justificatifs) n'ont pas évolué	Mars 26			

 ast08	Axe I : Prévention Primaire Fiche Action n° 2 Prévention des risques dans le secteur de l'aide à domicile (Version au 13 octobre 2025)	 PDS 2025-2030
--	--	--

Informations générales
<p>Contexte : Le secteur de l'aide à domicile, en forte expansion en raison du vieillissement de la population et du maintien à domicile de plus en plus recherché, présente des risques importants pour la santé de ses salariés. Ce secteur, employant souvent des populations plutôt précaires (socialement, financièrement, médicalement), fait face à des difficultés de maintien en emploi. Il est essentiel de mettre en place des actions de prévention primaire pour prévenir et réduire l'usure professionnelle dans ces métiers.</p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire un nouvel état des lieux de ce secteur d'activité ➤ Accompagner les structures d'aides à domicile à la réduction des risques professionnels du secteur de l'aide à la personne ➤ Mettre en place des actions de préventions primaires ciblées sur ce secteur d'activité
<p>Articulations avec les programmes nationaux ou régionaux : NON</p>

Pilotage et partenaires
Pilote(s) : Julie SALLES GURSKI
Membres du groupe de travail :
- Julie Salles - Pierre Demonceaux - Céline Piron - Anne Bricau - Delphine Pierre - Mélanie Parent
Partenaire(s) externe(s) : CARSAT, employeurs, branche <u>professionnelle ?</u> , autres SPST, SPTSTN (employeurs particuliers)
Date de début de projet : 2026
Date prévisionnelle de fin de projet : 2030

Calendrier des réunions du groupe de travail
- 17/11/2025 - 09/04/2026 - à déterminer ensuite

Plan d'actions / Descriptif des actions prévues pour répondre aux objectifs					
	Actions envisagées	Planning prévisionnel	Etat (Réalisée / En cours / Abandonnée)	Date de réalisation	Indicateurs de suivi
2.1	Faire un nouvel état des lieux du secteur de l'aide à domicile dans les Ardennes	2026-2027			
	<i>Analyse et compréhension du fonctionnement de ce secteur d'activité</i>		En cours (PD)		
	<i>Analyses des études déjà réalisées sur le secteur : CARSAT – accidentologie, etc.</i>		Ajouté En cours (DP)		
	<i>Analyses des données socio-démographiques des entreprises – employeurs</i>		En cours (AB/CP)		Indicateurs issus du logiciel métier
	<i>Analyses des données socio-démographiques des salariés</i>		En cours (AB/CP)		Indicateurs issus du logiciel métier
	<i>Parallèle avec l'étude menée par le Dr Bouchenot en 2014 : quid de la pertinence de reprendre cette étude ?</i>		En cours (MP/JSG)		
2.2	Identifier et prioriser les risques professionnels	2026-2027			
	<i>Recherche bibliographique</i>				
	<i>Identifier des programmes de prévention existants (CARSAT, CD08, SPSTN, etc.)</i>				Nombre de programme identifié
	<i>Etude à mener auprès des acteurs internes du SPST</i>				Nombre de questionnaires remplis
	<i>Etude à mener auprès des employeurs : DUERP, questionnaires</i>				Nombre de DUERP étudiés, nombre d'employeurs contactés
	<i>Discussion et priorisation</i>				Nombre de risques professionnels retenus
2.3	Développer des actions de prévention primaire pour chaque risque professionnel retenu	2028-2030			
	<i>Développer une ou des actions de prévention primaires pour au moins 2 risques professionnels identifiés</i>	2028			Nombre d'action de prévention par risque
	<i>Mener ces actions</i>	2028-2029			Nombre d'action Nombre d'entreprise / salariés touchés
	<i>Bilan à faire</i>	2030			Niveau de satisfaction entreprise / salariés

 ast08	Axe I : Prévention Primaire Fiche Action n° 3 Traçabilité du risque chimique via les fiches de données de sécurité <i>(Version au 21 octobre 2025)</i>	 PDS 2025-2030
--	--	---

Informations générales	
	<p>Contexte : Les fiches de données de sécurité (FDS) sont des outils importants à l'évaluation et la traçabilité du risque chimique en entreprise. Elles sont également utiles à la mise en place d'un suivi médical adapté par l'équipe médicale. L'employeur est tenu de les envoyer à son médecin du travail. Cependant, toutes les entreprises ne les possèdent pas et la plupart ignorent comment les utiliser dans le cadre de la prévention des risques.</p> <p>La conservation et l'analyse des FDS sont ainsi essentielles et doivent être améliorées au sein d'AST08 tout comme l'appropriation des informations qu'elles contiennent par nos adhérents.</p>
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> > Faciliter l'analyse des fiches de données de sécurité (FDS) > Améliorer la traçabilité du risque chimique dans les dossiers adhérents et salariés > Sensibiliser les adhérents à l'utilité des FDS
Articulations avec les programmes nationaux ou régionaux : Non	

Pilotage et partenaires	
	Pilote(s) : Abygaëlle Cognaut et Christelle Solignat
	Membres du groupe de travail :
	<ul style="list-style-type: none"> - Béatrice Hamdan - Isabelle Esprit
	Partenaire(s) externe(s) :
	Date de début de projet : Octobre 2025
	Date prévisionnelle de fin de projet : Juin 2027

Calendrier des réunions du groupe de travail	
	- 02 septembre 2025
	- 21 octobre 2025
	- 19 janvier 2025
	- suite des réunions à déterminer

Plan d'actions / Descriptif des actions prévues pour répondre aux objectifs				
Actions envisagées	Planning prévisionnel	Etat (Réalisée / En cours / Abandonnée)	Date de réalisation	Indicateurs de suivi
3.1 Expérimentation à l'utilisation de Toxilist par ATST/IDEST/MdT – Mode Association	Oct. 25 – Juin 26			
A. Formation en interne à l'utilisation de Toxilist (partie association) auprès des membres du GT	Oct. – Janv. 26	En cours		Nombre de connexion à Toxilist
B. Expérimentation à l'utilisation pendant 3 mois	Fev. – Avril 26			Nombre de FDS associées dans Toxilist
C. Conclusions de l'expérimentation : étude des avantages et contraintes engendrées	Mai – Juin 2026			Nombre d'adhérents concernés
3.2 Déploiement de l'utilisation de Toxilist en mode Association sur l'ensemble du service	A déterminer			
Plan d'actions à déterminer en fonction de l'expérimentation	-			
3.3 Approfondissement de l'utilisation de Toxilist par ATST/IDEST/MdT – Mode Saisie des FDS	2027			
A. Formation en interne à l'utilisation de Toxilist (partie saisie de FDS) auprès des membres du GT + personnes intéressées	A déterminer			Nombre de connexion à Toxilist
B. Mise à niveau (interne ou e-learning) sur les notions de risque chimique auprès des membres du GT ?	A déterminer			Nombre de FDS associées / saisies dans Toxilist
C. Expérimentation à l'utilisation pendant 3 mois	A déterminer			Nombre d'adhérents concernés
D. Conclusions de l'expérimentation : étude des avantages et contraintes engendrées	A déterminer			
E. Déploiement sur l'ensemble du service	A déterminer			
3.4 Crédit d'une plaquette de sensibilisation sur l'utilisation des FDS	2 nd semestre 2026			
A. Détermination du contenu	Sept. – Oct. 26			Nombre de plaquettes imprimées
B. Validation du contenu par l'équipe médicale + pluridisciplinaire	Nov. 26			Nombre de plaquettes distribuées
C. Mise en page et impression	Nov. – Déc. 26			Nombre de contact suivant la distribution
D. Mise à disposition dans le service	Janv. 27			
3.5 Mise en place d'un atelier de sensibilisation à destination des employeurs	1 ^{er} semestre 2027			
A. Détermination du contenu	Janv. 27			Nombre d'inscrits
B. Crédit des supports	Fev. - Mars 27			Enquête de satisfaction
C. Expérimentation auprès du personnel d'AST08	Avril 27			
D. Communication auprès des adhérents (mails et réseaux sociaux) + réalisation d'un premier atelier test	Mai – Juin 27			

 ast08	Axe I : Prévention Primaire Fiche Action n° 4 Suivi des interventions en milieux de travail (Version au 13 octobre 2025)	 PDS 2025-2030
--	--	---

Informations générales

Contexte : Dans le cadre de notre mission de prévention, nous sommes amenés à sensibiliser, préconiser, recommander des actions aux employeurs et aux employés. Il apparaît que le devenir de ces conseils nous est rarement remonté en termes de faisabilité, de mise en œuvre ou d'efficacité. Afin d'améliorer notre action auprès de nos adhérents, la mise en place d'un suivi semble pertinent.

Objectifs :

- > Consolider le suivi de nos actions de prévention (DU, études de poste, métrologie...)
- > Permettre l'acquisition d'un meilleur retour d'expérience des préconisations réalisées
- > Valoriser nos actions sur le milieu de travail auprès de nos adhérents
- > Proposer un complément d'action si besoin
- > Répondre aux exigences de la certification

Articulations avec les programmes nationaux ou régionaux :

Pilotage et partenaires

Pilote(s) : Fabien Tibidaz

Membres du groupe de travail :

- Pierre Demonceaux
- Sam Delahaye
- Sidonie Michelet
- Delphine Lempereur

Partenaire(s) externe(s) :

Date de début de projet : 30 septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de projet : 2028

Calendrier des réunions du groupe de travail

- Mi-janvier après-midi (pas le lundi, pas mercredi, pas vendredi après-midi)

-

-



Plan d'actions / Descriptif des actions prévues pour répondre aux objectifs				
Actions envisagées	Planning prévisionnel	Etat (Réalisée / En cours / Abandonnée)	Date de réalisation	Indicateurs de suivi
4.1 Organiser un suivi de nos actions	07/2026			Elaboration d'un protocole d'expérimentation
<i>Suivi selon type de d'actions ? Adaptation du suivi selon actions Organisation (Définition des moyens pour réaliser le qui, quoi, quand, comment, où ?)</i>				
4.2 Expérimentation	09/2026 – 12/2027			Nombre d'entreprises contactées
<i>Choix des acteurs Choix des actions Mise en œuvre</i>				
4.3 Bilan et retours d'expérience	06/2028			Nombre de suivis réussis
<i>Analyse de l'expérimentation Corrections / ajustements éventuels Décision de pérennisation du suivi</i>				

Rappel des actions proposées par la CMT à partir de la journée de réflexion organisée avec Ere Humaine en mars 2025 (actions à reprendre, étudier et détailler avec le groupe de travail) :

- Etudier les outils disponibles dans notre logiciel métier pour organiser et tracer le suivi des interventions en milieu de travail
- Organiser en interne le suivi de nos actions (qui ? – quand ? – comment ?) avec définition des différentes étapes
- Expérimenter la démarche retenue et ajuster en fonction des premiers retours

 ast08	Axe I : Prévention Primaire Axe II : Suivi individuel de l'état de santé Fiche Action n° 5 Gestion des expositions à certains pathogènes (Version au 13 octobre 2025)	 PDS 2025-2030
--	---	--

Informations générales
Contexte : <p>1/ Sollicitations régulières des employeurs, si confrontés à la survenue d'un risque infectieux et potentiellement contagieux.</p> <p>2/ Sollicitations des représentants des personnels et/ou salariés</p> <p>3/ Manque de protocoles en interne</p> <p>4/ Perte de temps lors des recherches bibliographiques individuelles</p> <p>5/ Souci d'actualisation des connaissances</p>
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la gestion des situations d'exposition à des agents pathogènes en entreprise (Lyme, légionellose, tuberculose, galle, AES...) > Sensibiliser les adhérents et salariés aux risques biologiques afin de réduire les comportements à risque et d'adopter de bonnes pratiques > Améliorer la traçabilité des conseils et informations délivrés > Uniformiser les pratiques dans le cadre de la certification
Articulations avec les programmes nationaux ou régionaux :

Pilotage et partenaires
Pilote(s) : Rachel Benhassine et Véronique Hirson
Membres du groupe de travail :
- Eloïse Gérard - Julie Salles - Delphine Lempereur - Mélanie Parent
Partenaire(s) externe(s) : UHH (Unité Hygiène Hospitalière) CLAT – ARS... + reco HAS
Date de début de projet : 10/2025
Date prévisionnelle de fin de projet :

Calendrier des réunions du groupe de travail
- 02/2026 => 05/02/2026 après midi : trame du protocole (plan), priorité des fiches - 06/2026 - 10/2026

Plan d'actions / Descriptif des actions prévues pour répondre aux objectifs				
Actions envisagées	Planning prévisionnel	Etat (Réalisée / En cours / Abandonnée)	Date de réalisation	Indicateurs de suivi
5.1 Travail de recherche				
Définir 2 sous- groupes de travail	02/2026			
Lister les pathogènes	02/2026			
Recherches bibliographiques	06/2026 puis en continu			
5.2 Elaborer le protocole				
Rechercher les protocoles déjà existants	2 protocoles 2026 puis 4 ans			
Contact avec UHH – ARS – GERES et autres	Selon besoin			
Elaborer le protocole interne	2 protocoles 2026 puis 4 ans			
5.3 Validation des protocoles fait par le groupe de travail				
Présentation en CMT	2 protocoles en 12/2026			
Diffusion au sein du service	Puis 2 par an (juin et déc)			
Annexer dans le logiciel métier	jusqu'en 2029			

 ast08	Axe II : Suivi individuel de l'état de santé Fiche Action n° 6 / 7 Communication et Accompagnement des adhérents à la déclaration de leurs effectifs <i>(Version au 13 octobre 2025)</i>	 PDS 2025-2030
--	--	--

Informations générales	
Contexte :	L'importance d'une bonne déclaration des effectifs pour un suivi efficace et une optimisation de l'organisation des équipes médicales.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> > Informer efficacement les adhérents sur les modalités de suivi des salariés > Améliorer la déclaration des effectifs par les employeurs > Faciliter le suivi individuel des salariés
Articulations avec les programmes nationaux ou régionaux :	

Pilotage et partenaires	
Pilote : Armando Pitet	
Membres du groupe de travail :	
<ul style="list-style-type: none"> - Valérie Ogé - Céline Piron - Mickaël Bekaert - Alizée Petitmangin - Andréa Godet - Céline Bartolomeu 	
Partenaire(s) externe(s) : aucun	
Date de début de projet : 4/11/2025	
Date prévisionnelle de fin de projet : 2027	

Calendrier des réunions du groupe de travail	
- 15 septembre 2025 à 14h00	
- 09 décembre 2025 à 14h00	
-	

Plan d'actions / Descriptif des actions prévues pour répondre aux objectifs				
Actions envisagées	Planning prévisionnel	Etat (Réalisée / En cours / Abandonnée)	Date de réalisation	Indicateurs de suivi
6/7.1 Action : Informer efficacement les adhérents sur les modalités de suivi des salariés				
<p><i>Sous-action : Crédit d'un livret d'accueil (inclus le contrat, équipe médicale, fonctionnalités du portail adhérent, nos services)</i></p> <p><i>Sous-action : Organisation des demi-journées d'accueil des nouveaux adhérents (deux à trois sessions par an, présentation simple du contrat, portail et service d'AST08)</i></p>	Début 2026 2026 : mars / juin / octobre ou décembre			<p>Suivi du nombre d'adhésion</p> <p>Suivi du nombre d'adhésion par secteur</p>
6/7.2 Action : Améliorer la déclaration des effectifs par les employeurs				
<p><i>Sous-action : développement des tutoriels (vidéos et documents pour accompagner les adhérents et le personnel en interne)</i></p> <p><i>Sous-action : formation annuelle au portail adhérent à destination des secrétaires médicaux (visualisation des fonctionnalités et accès à un portail adhérent test pour leur permettre de répondre aux questions des adhérents)</i></p> <p><i>Sous-action : présentation annuelle du portail adhérent en réunion de service (MdT, Idest, Iop)</i></p>	Fin 2025 Décembre 2026 Année 2026			<p>Suivi des mises à jour du logiciel et du portail adhérent</p> <p>Selon les plannings des réunions internes</p> <p>Selon les plannings des réunions internes</p>
6/7.3 Action : Faciliter le suivi individuel des salariés				
<i>Sous-action : création des fiches métiers et déclarations types (synthèse par secteur métier BTP - Soin - Industrie / poste de travail avec risques et suivi médical)</i>	2026-2027			Suivi des déclarations des effectifs par secteur métier

 ast08	Axe II : Suivi individuel de l'état de santé Fiche Action n° 8 Les apprentis, suivi individuel et prévention santé (Version au 13 octobre 2025)	 PDS 2025-2030
--	---	--

Informations générales

Contexte : Ardennes santé Travail suit plus de 2100 apprentis dans les Ardennes. Parmi eux, 670 sont âgés de 18 ans et moins. Les chiffres au niveau national (données INRS) montrent que la fréquence annuelle des accidents de travail est 2.5 fois plus importante chez les jeunes (moins de 25 ans) que dans la population salariée globale.

D'autre part, en terme de santé globale on recense un niveau d'usage de drogues supérieur chez les apprentis et les jeunes sortis du système scolaire (enquête SCAPAD-OFDT 2022)

Objectifs :

- > Améliorer la qualité du suivi individuel des apprentis
- > Développer la notion de prévention des risques professionnels

Articulations avec les programmes nationaux ou régionaux : voir axes du PRST 5

Pilotage et partenaires

Pilote(s) : S. RICHET

Membres du groupe de travail :

- Magali Trezeux
- Sylvain Richet
- Manon Fere
- Sam Delahaye (partie procédure)

Partenaire(s) externe(s) :

- CFA du département
- Chambre des métiers et de l'artisanat des Ardennes

Date de début de projet : janvier 2026

Date prévisionnelle de fin de projet : 2031

Calendrier des réunions du groupe de travail

-9 septembre 2025

-
-



Plan d'actions / Descriptif des actions prévues pour répondre aux objectifs				
Actions envisagées	Planning prévisionnel	Etat (Réalisée / En cours / Abandonnée)	Date de réalisation	Indicateurs de suivi
8.1 Action 1 : Communication				
<i>Sous-action : Préparation de supports à destination des employeurs (info risques, obligation leg et reg) en vue de diffusion dans les dossiers des futurs apprentis</i>	Fin 2025			Edition du support
<i>Sous-action : création d'un support (type fiche 3 volets) à destination des apprentis (mon suivi, les risques...) à diffuser lors des évènements mis en place</i>	Fin 2025			Edition du support
<i>Sous-action : poursuivre les messages réseaux sociaux et mailing en période rentrée sur les apprentis</i>	Fin de chaque premier semestre	En cours		Taux de lecture/ouverture du mail, stats réseaux sociaux
<i>Sous-action : développer une rubrique spécifique « Apprentis » sur le site du service</i>	Premier semestre 2026			Ouverture de la rubrique sur le site
8.2 Action 2 : développer des actions				
<i>Sous-action : développer les relations avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Ardennes pour améliorer la diffusion de l'information prévention chez leurs ressortissants.</i>	2026			Date de pas et compte-rendu de rencontre
<i>Sous-action : rencontrer les CFA du département des Ardennes (direction et éventuellement les référents santé s'ils ont été nommés)</i>	2026 (après édition des documents)			Planning des pas
<i>Sous-action : permettre la remise du document créé dans les dossiers d'inscription</i>	Printemps 2026			Nombre de documents diffusés
<i>Sous-action : organiser des rencontres « innovantes » avec les apprentis (escape-game par exemple) avec la prévention comme thème</i>	2027			Participation aux évènements
<i>Sous-action : participer dans les CFA aux évènements de prévention santé nationaux sur les thématiques suivantes :</i> - Bruit (INA) - Hygiène de vie et nutrition (axe boissons énergisantes) - Tabac et drogues (mois sans tabac)	Dates des évènements nationaux			Participation aux évènements
8.... Action 3 : actions internes				
<i>Sous-action : travailler à l'amélioration des déclarations des effectifs via le portail en période estivale</i>	2025/2026			Indicateurs de satisfaction
<i>Sous-action : mettre en œuvre une procédure particulière sur le suivi des apprentis (organisation des visites ...)</i>	2025			Publication procédure

Rappel des actions proposées par la CMT à partir de la journée de réflexion organisée avec Ere Humaine en mars 2025 (actions à reprendre, étudier et détailler avec le groupe de travail) :

- Travailler avec les CFA sur la création de documentations pouvant être remises aux familles des apprentis

 ast08	Axe III : Prévention de la désinsertion professionnelle Fiche Action n° 9 Renforcement de l'accompagnement des salariés en arrêt de travail (Version au 13 octobre 2025)	 PDS 2025-2030
--	--	--

Informations générales
<p>Contexte : La loi du 2 aout 2021 renforce le rôle des services de santé au travail (SPSTI) dans la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) des salariés, notamment en officialisant la création des cellules PDP en leur sein et en créant la visite de pré-reprise à la demande du médecin du travail. Les SPSTI, à ce jour, n'ont pas connaissance de l'information des salariés en arrêt de travail. Cette information permettrait d'anticiper des problématiques rencontrées pour la reprise de l'activité professionnelle, d'éviter de gérer ces situations dans l'urgence, de faire un accompagnement de qualité auprès des salariés et des employeurs et d'oeuvrer pour le maintien en emploi des salariés.</p>
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rendre visible l'offre d'accompagnement d'AST08 auprès des salariés en arrêt de travail > Accompagner la reprise du travail et prévenir la désinsertion professionnelle
<p>Articulations avec les programmes nationaux ou régionaux :</p>

Pilotage et partenaires
<p>Pilote(s) : Julie Salles et Copilote Magali Trezeux</p>
<p>Membres du groupe de travail :</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Anne Bricau - Pierre Demonceaux - Delphine Pierre - Manon Fere
<p>Partenaire(s) externe(s) : Service social CPAM – Echelon Local Service Médical de CPAM (ELSM) – Cap emploi – COMETE – Cellule PDP d'autres SPSTI</p>
<p>Date de début de projet : 15/09/2025</p>
<p>Date prévisionnelle de fin de projet :</p>

Calendrier des réunions du groupe de travail
<ul style="list-style-type: none"> - 15 JANVIER 2026 à 9H
<ul style="list-style-type: none"> -

Plan d'actions / Descriptif des actions prévues pour répondre aux objectifs				
Actions envisagées	Planning prévisionnel	Etat (Réalisée / En cours / Abandonnée)	Date de réalisation	Indicateurs de suivi
9.1 Faire un état des lieux de ce qui existe				
Prise de contact avec les différents partenaires	01/2026			Nombre de dispositifs existants Nombre de partenaires contactés et ayant répondu
Prise de contact avec d'autres services de santé au travail (SPSTI)				Nombre de dispositifs existants Nombre de SPSTI contactés et ayant répondu
9.2 Définir les axes d'amélioration (création , renforcement)				
Définir les actions existantes qui peuvent être renforcées et en (re)faire la promotion au sein des acteurs du SPSTI	01/2027			Nombre d'actions retenues pour communication Nombre de communications faites (réunion, mailing, etc.)
Définir des actions « manquantes » à mettre en place et les planifier	06/2027			
9.3 Procédure pour proposer une visite de pré-reprise aux salariés en arrêt > 6 mois				
Identifier les différents canaux pour obtenir l'information des salariés en arrêt > 6 mois				Nombre de réponse aux sollicitations
Ecrire une ou des procédures pour cet action	06/2027			
Présentation et discussion en CMT	09/2027			
Mise en œuvre et évaluation				Nombre de salariés invités Nombre de salariés vus en pré reprise

Annexes

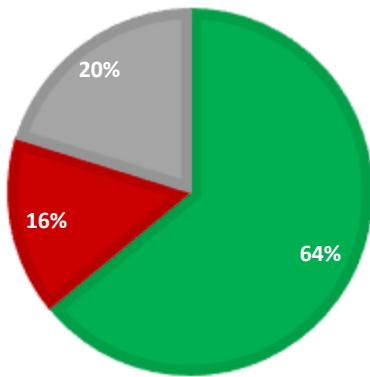
1 : Fiches bilan du Projet de service 2019-2023

2 : organigramme du service

PROJET DE SERVICE 2019-2023

TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DU PROJET DE SERVICE

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue



3 axes de travail

9 fiches projet

89 actions



Axe I : Amélioration de notre organisation interne

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin 2024

Fiche projet n° I

Suivi de notre outil informatique

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Suivi de l'installation et adaptation du nouveau logiciel au sein du service en globalité
- Sensibilisation et formation des utilisateurs
- Augmenter la saisie informatique des dossiers médicaux et de l'AMT
- Assurer l'accessibilité des documents de l'AMT à l'ensemble du service AST08

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Marie KRAÏEM

Co-pilote : Mickaël BEKAERT

Membres du groupe de travail :

- | | | |
|-------------------|-------------------|------------------|
| - Corinne PINON | - Andréa GODET | - Juana BONNEFOY |
| - Béatrice HAMDAN | - Delphine PIERRE | - Maria FERREIRA |

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

- Implémentation d'un nouveau logiciel métier
- Création d'un COPIL Informatique
- Utilisation des thésaurus de Présance
- Développement du portail adhérent
- Création de tutoriels d'aide à l'utilisation

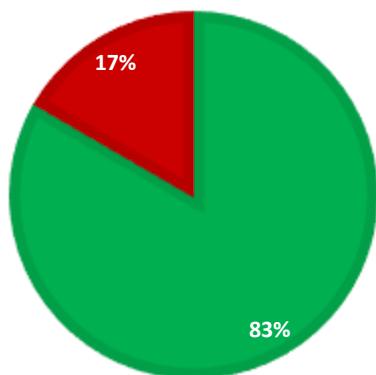
Actions non abouties/Points bloquants

- La FP prévoyait l'envoi d'un questionnaire de satisfaction à l'intention des utilisateurs → remontée d'informations via le COPIL



TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue





Axe I : Amélioration de notre organisation interne

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin 2024

Fiche projet n° II

Communication vers nos adhérents

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Amélioration de la communication vers nos adhérents (notamment les TPE/PME) autour de nos missions et possibilités d'action
- Construction des outils nécessaires
- Diffusion de messages vers nos partenaires
- Assurer l'actualisation des messages

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Sylvain Richet

Co-pilote : Alizée Petitmangin

Membres du groupe de travail :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - Abygaëlle COGNAUT | - Delphine PIERRE |
| - Martine CANARD | - Alain Guillet |

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

- Rénovation du site internet
- Développement et utilisation régulière de l'e-mailing
- Développement de la présence sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter)
- Participation à des événements nationaux de promotion de la santé (JNA, Mois sans tabacs, Webinaires GEST de manière régulière / Journée nationale de la SST, Semaine du son de manière ponctuelle)
- Chroniques Radio Bouton

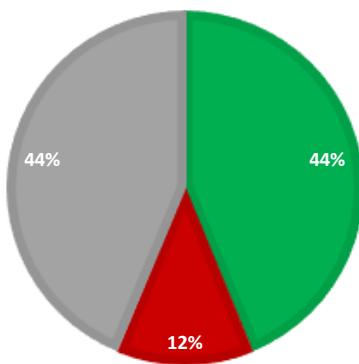
Actions non abouties/Points bloquants

- Rédaction d'une plaquette de présentation du service
- Rencontre de nos partenaires institutionnels pour présentation de nos missions
- Actions reportées suite à la loi de 2021 + certification



TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue





Axe I : Amélioration de notre organisation interne

Fiche projet n° III

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin 2024

Organisation du système des ressources humaines à Charleville

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Amélioration de la collaboration en interne

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Alexandra Wegiel

Co-pilote : Rachel BENHASSINE
(remplacement de Odile MONS)

Membres du groupe de travail :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Armando PITET | - Isabelle ESPRIT |
| - Delphine MARBEUHAN | - Pierre DEMONCEAUX |
| - Valérie CHRISTOPHE | - Christelle SOLIGNAT |

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

- Rédaction des fiches de postes
- Formation du personnel à l'utilisation de tous les appareils médicaux
- Rédaction d'un protocole de préparation de la visite médicale
- Entretiens annuels réalisés en 2021

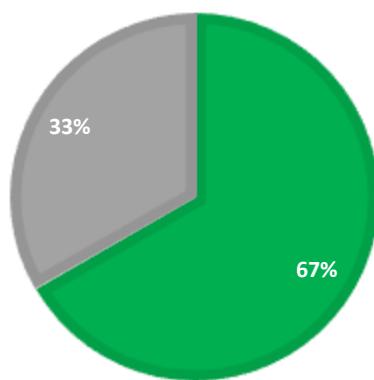
Actions non abouties/Points bloquants

- Rédaction d'un protocole de travail en cas de remplacement au planning + protocole lors du travail en « bureau »
→ non réalisée suite au passage en binôme
- Entretiens annuels à pérenniser



TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue





Axe I : Amélioration de notre organisation interne

Fiche projet n° IV

Développement d'un accompagnement pédagogique autour de l'évaluation des risques en entreprise, principalement tourné vers les TPS

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin 2024

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Intervention auprès des TPE pour les encourager à la mise en place d'actions tendant à l'amélioration des conditions de travail, la mise en œuvre d'une démarche de prévention

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Mme CARLIN Sandrine

Co-pilote : Mme DELILLE Murielle

Membres du groupe de travail :

- Mme TACKAS Jessica
- Mme TADDEI Elodie
- Ensemble de l'équipe pluridisciplinaire

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

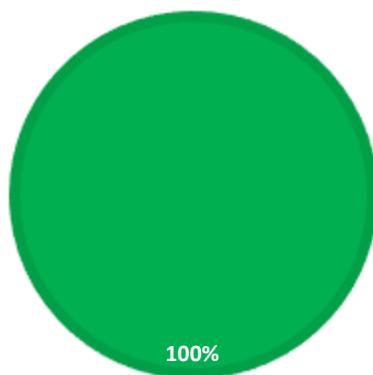
- Mise en place des matinées DUER en 2019
- Ouverture à de nouveaux thèmes en 2024 (Travail sur écran et Intégration des RPS au DU)

Actions non abouties/Points bloquants



TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue





Axe I : Amélioration de notre organisation

interne

Fiche projet n° V

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin 2024

Développer l'approche collective de la prévention des RPS

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Amélioration de la prévention primaire en matière de RPS

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Pierre DEMONCEAUX

Co-pilote : Salima EL-ALAMI

Membres du groupe de travail :

- Sidonie MICHELET
- Béatrice HAMDAN

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

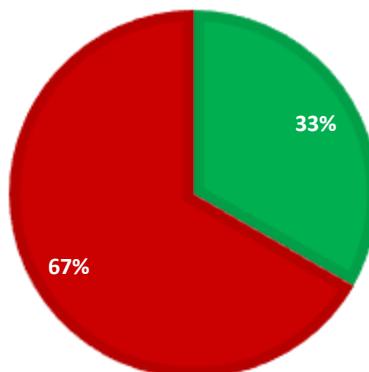
- Etude en collaboration avec l'université de Lyon sur la validation française d'une échelle de Management Désengageant
- Développement d'une action de sensibilisation sur le management avec création d'un jeu

Actions non abouties/Points bloquants

- Actions autour de la motivation au travail
- Actions autour du stress au travail

TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue





Axe I : Amélioration de notre organisation interne

Fiche projet n° VI

Risques dans le secteur de la métallurgie

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin 2024

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Prise en charge multifactorielle des risques dans les entreprises du secteur de la métallurgie
- Diminution des risques liés à l'exposition à des agents chimiques dangereux, notamment à l'emploi de fluides de coupe
- Apport de méthodologie pour l'évaluation simplifiée des TMS en entreprise
- Amélioration de la connaissance des risques par les travailleurs intérimaires et du suivi de leur état de santé

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Abygaëlle Cognaut

Co-pilote : Papy Mungwele

Membres du groupe de travail :

- | | | |
|---------------------|----------------------|------------------|
| - Rachel BENHASSINE | - Alizée PETITMANGIN | - Fabien TIBIDAZ |
| - Béatrice HAMDAN | - Sylvain RICHET | - Eloïse GERARD |

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

- Action « Prévention des risques pour la santé liée à l'utilisation de fluides d'usinage »
- Participation à la fiche n°4 du PRST3 (Amélioration du suivi des travailleurs intérimaires)
- Stratégie d'action élaborée avec la CARSAT pour le déploiement de TMS Pro (Rôle de sensibilisation à l'outil pour AST08)

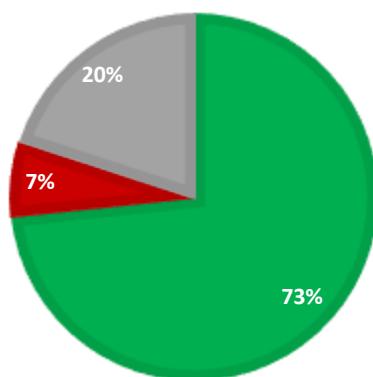
Actions non abouties/Points bloquants

- Création de documentation en lien avec le suivi des intérimaires (suite échange avec UIMM et ACAPPI) : trame de fiche de poste, documents d'accueil des intérimaires...
→ non repris dans PRST3



TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue





Axe I : Amélioration de notre organisation

interne

Fiche projet n° VII

Traçabilité des expositions professionnelles

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin 2024

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Être en capacité de retracer l'ensemble des expositions subies par les salariés tout au long de leur carrière professionnelle
- Elaborer une procédure interne afin de répondre à cette législation
- Proposer des supports de travail communs

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Julie SALLES GURSKI

Co-pilote : Christine BOUCHENOT

Membres du groupe de travail :

- | | | |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|
| - Dr HIRSON | - Dr BENHASSINE | - Abygaëlle COGNAUT |
| - Dr EL ALAMI | - Dr MICHELET | |
| - IDEST ou secrétaire sur volontariat | | |

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

- Mise en place de la visite de fin de carrière (devenue visite post-professionnel et visite post-exposition)
- Mise en place de la visite de mi- carrière

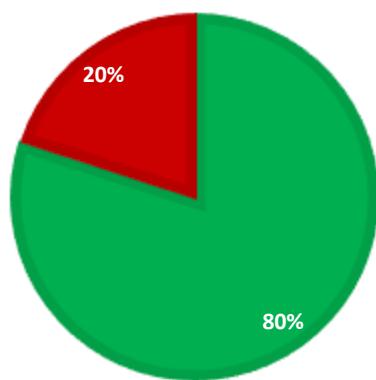
Actions non abouties/Points bloquants

- Utilisation effective des matrices emplois expositions / nouvelle adaptation des matrices à réaliser → paramétrage du logiciel
- Renforcer la saisie des risques professionnels individuels lors des visites médicales / Lien avec les postes de travail et code CSP



TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue





Axe I : Amélioration de notre organisation interne
Fiche projet n° VIII

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin
2024

Poursuite et application du travail sur l'observatoire EVREST

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Obtenir des données sur les conditions de travail du secteur de la métallurgie.
- Essai de comparaison avec des données nationales via le dispositif EVREST.
- Développer une démarche de veille sanitaire en adhérant de façon prospective au dispositif EVREST.

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Julie SALLES GURSKI

Co-pilote : Christine BOUCHENOT

Membres du groupe de travail :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| - Christine Bouchenot | - Véronique Hirson | - Christelle Solignat |
| - Béatrice Hamdan | - Jennifer Jeannelle | - Bernadette Saint Dizier |

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

- Présentation du dispositif EVREST aux médecins, secrétaires et IDEST
- Liens établis avec l'observatoire régional / Participation du service aux réunions Grand Est
- Mise en place de la visite de mi- carrière

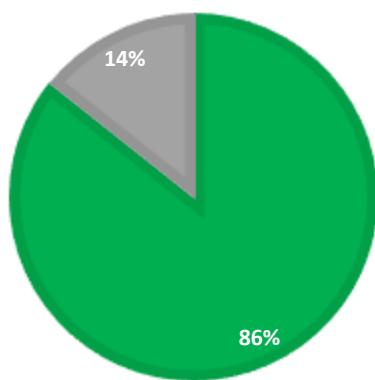
Actions non abouties/Points bloquants

- Difficulté d'atteindre un taux de participation pertinent pour l'ensemble du service
- Comparaison avec les données nationales → taux de participation trop faible du service



TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue





Axe I : Amélioration de notre organisation interne
Fiche projet n° IX

Projet de service

2019 – 2023

Version au 28 juin
2024

Renforcement de la collaboration avec nos partenaires

FICHE BILAN

Rappel des Objectifs

- Amélioration du service rendu aux adhérents

Rappel pilotage et partenaires

Pilote : Fabien TIBIDAZ

Co-pilote : Sandrine CARLIN

Membres du groupe de travail :

- Rachel BENHASSINE
- Béatrice HAMDAN
- Véronique HIRSON

Eléments/Projets majeurs découlant de la fiche projet

- Maintien des actions communes avec l'OPPBTP
- Stratégie d'action élaborée avec la CARSAT pour le déploiement de TMS Pro (Rôle de sensibilisation à l'outil pour AST08)

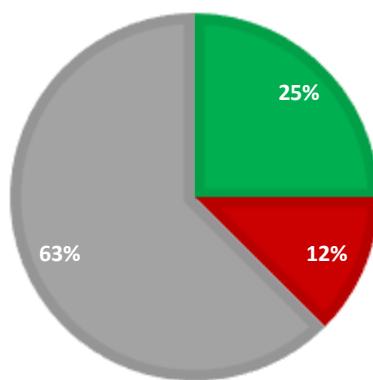
Actions non abouties/Points bloquants

- Actions en lien avec l'amélioration de la collaboration avec les branches professionnelles

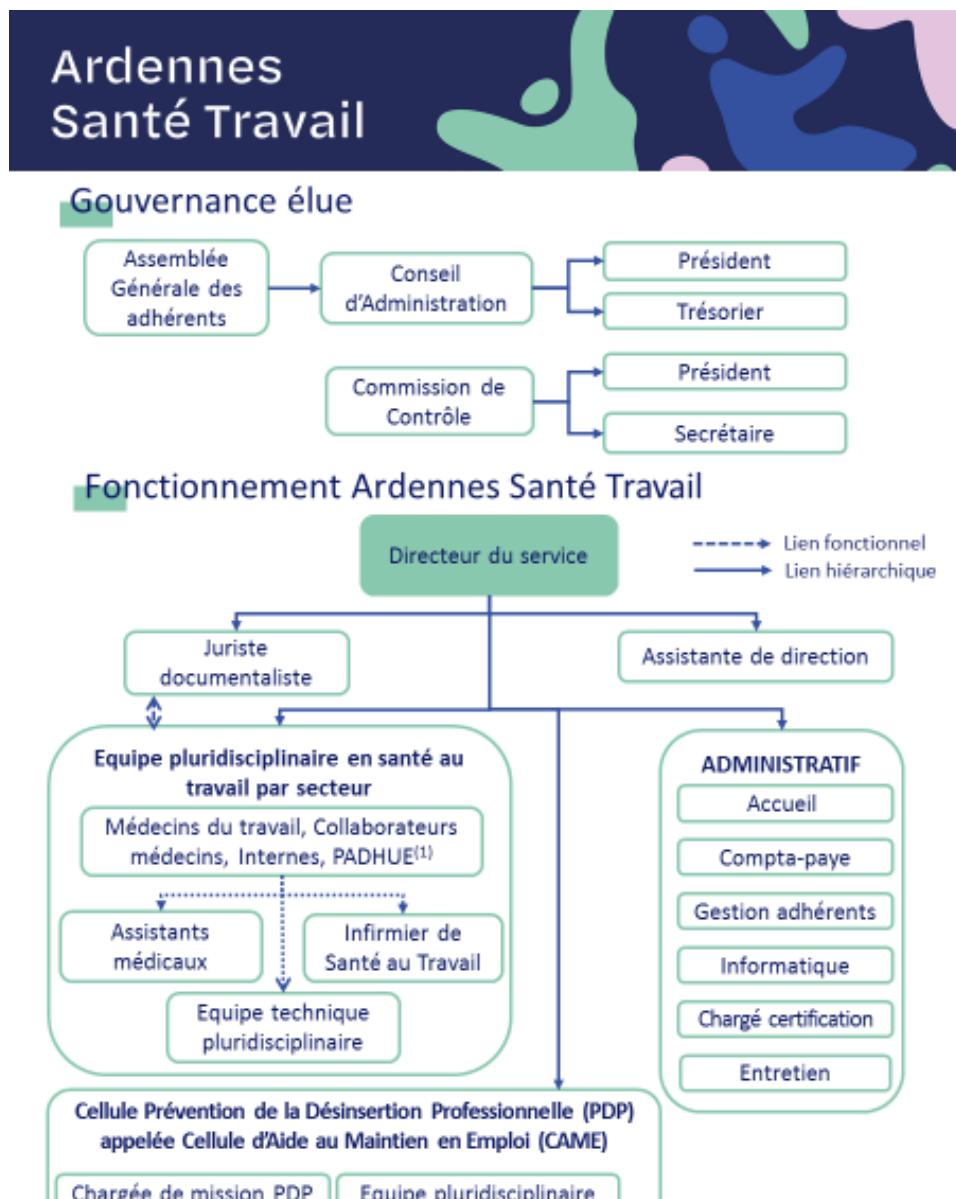


TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE LA FICHE PROJET

■ Réalisée ■ Non réalisée ■ Non retenue



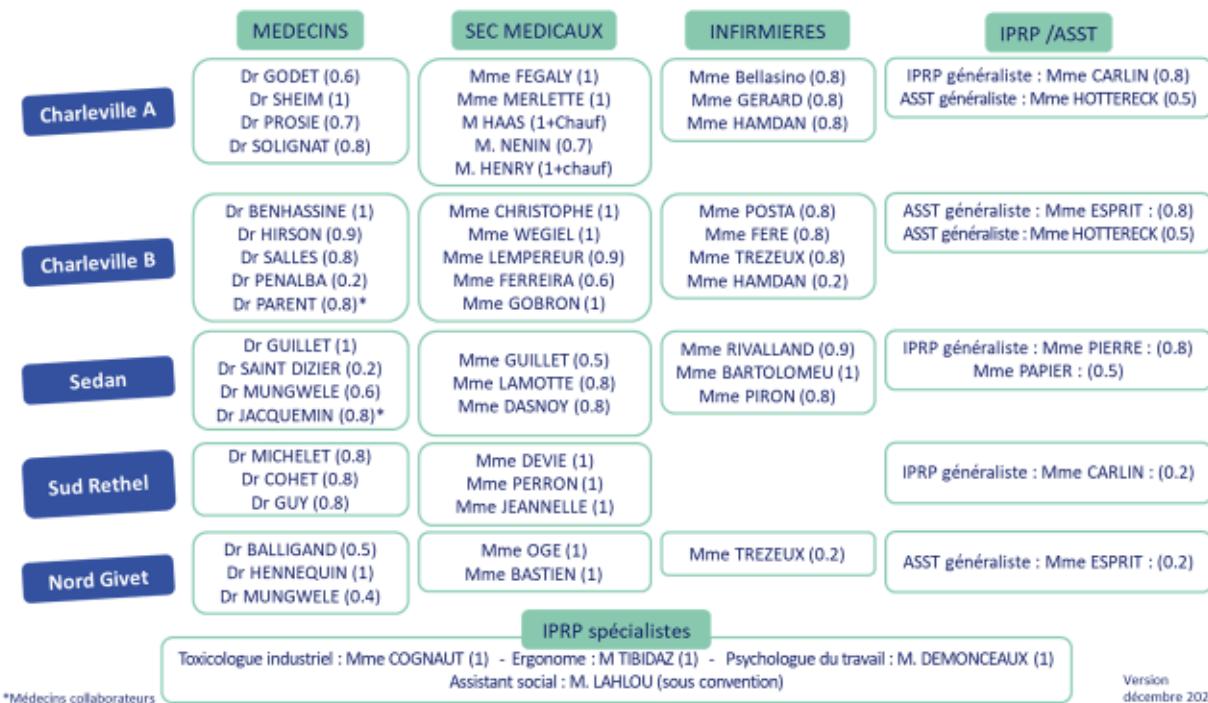
Annexe 2 : Organigramme du service



⁽¹⁾ PADHUE : Médecins à Diplôme Hors Union Européenne ; ⁽²⁾ ASST : Assistant en Santé et Sécurité au Travail,



Organigramme détaillé



*Médecins collaborateurs

Version
décembre 2025

Annexe 3 : fiche offre socle

Ardennes

Santé Travail

Nos missions :

- | | |
|-------------------------------|---|
| Agir sur le milieu de travail | Conseiller les employeurs et les salariés |
| Suivre l'état de santé | Assurer une veille sanitaire |

L'offre socle (comprise dans la cotisation) :

1. Prévenir les risques professionnels

- Création et mise à jour de la fiche entreprise
- Aide à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Réalisation d'études métrologiques
- Accompagnement à l'évaluation du risque chimique
- Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels
- Étude et conseil pour l'aménagement du poste de travail
- Amélioration de l'ergonomie des postes de travail et prévention des TMS
- Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux
- Intervention suite à un évènement grave
- Participation aux réunions CSE/CSSCT relevant des sujets santé, sécurité et conditions de travail

2. Assurer le suivi individuel de l'état de santé

- La visite d'embauche : Visite d'Information et de Prévention ou examen médical d'aptitude
- Suivi périodique de l'état de santé du travailleur
- La visite à la demande
- Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière
- Participation aux campagnes de vaccination

3. Prévenir la désinsertion professionnelle

- La visite de mi-carrière
- La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail
- Rendez-vous de liaison pendant l'arrêt de travail
- La visite de reprise après un arrêt de travail
- Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle

Ardennes Santé Travail

Exemples de missions techniques réalisées par l'équipe d'Ardennes Santé Travail

Métrieologie



Bruit



Vibration



Atmosphère



Effort physique



Luminosité

Conseils en prévention



Aide au DUERP*



Fiche d'entreprise



Prévention des Risques Chimiques



Etudes de Poste



Sensibilisations

Risques psycho-sociaux



Travail sur écran

Maintien en emploi

Bruit

Accompagnement élaboration
*Document Unique d'Évaluation
des Risques Professionnels

Page 2 sur 4



Découvrez nos offres complémentaires !

Certaines prestations ne sont pas incluses dans la cotisation annuelle.

Par exemple :

- La réalisation d'une étude de bruit, d'une étude de vibration... d'une durée de plus de 3 jours
- La participation à une manifestation type « Safety Day »

Vous pouvez alors bénéficier de notre offre complémentaire.



💡 Ces prestations restent accessibles sur devis.

Renseignez-vous auprès d'Ardennes Santé Travail pour en savoir plus.

Page 3 sur 4

Ardennes Santé Travail

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-dessous :

Politique de confidentialité et de traitement des données (RGPD)



Avis aux salariés bénéficiaires d'une visite médicale



Information sur le Dossier Médical en Santé au Travail (DMST)



L'Identité Nationale de Santé (INS) une identité unique pour votre santé



Guide des démarches en ligne espace adhérent



Règlement intérieur Ardennes Santé Travail



Statuts Ardennes Santé Travail



Tarifs Ardennes Santé Travail



Ces documents sont disponibles sur notre site internet : www.ast08.fr

Nos centres médicaux de secteur

Charleville Mézières

ZA du Bois Fortant
19, rue Paulin Richier
08013 CHARLEVILLE MEZIERES
03 24 33 67 67

Rethel

5, Rue Pierre Latécoère
Parc d'activité de l'étoile
08300 RETHEL
03 24 38 05 95

Sedan

15, Boulevard Fabert
08200 SEDAN
03 24 27 79 79

Givet

21, rue de Gaulle
08160 GIVET
03 24 42 21 36

Page 4 sur 4

